

Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet

Automne 1990

N° 1



**Chronique • Les Sicard • Les Legault • René Chopin
Les Guilbault • Les L'Archevêque • Les Pigeon
Les Brignon-Lapierre • Les Dagenais
Protection du patrimoine • Histoire municipale**

10141-57
EAT

Cahiers d'histoire du Sault-au-Récollet

Éditeur :

Société pour la conservation du Sault-au-Récollet
C. P. 27, succursale d'Youville
Montréal H2P 2V2

Tous droits réservés.

Comité directeur de la Société

Louis De Kinder, président
Clémence Brûlé, vice-présidente
Michel Lapierre, secrétaire
Léo-Donald Lachaine, trésorier
Cécile Cloutier
Gabrielle Cloutier
René Pratte

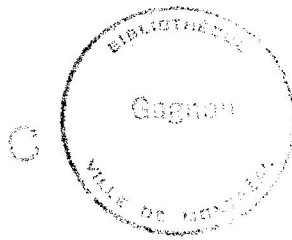
Vérificateur aux comptes : Jacques Bertrand.

Photo de la couverture : Sault-au-Récollet, aquarelle de James D. Duncan (1806-1881), Archives nationales du Canada.

Cotisation annuelle (incluant l'abonnement aux Cahiers d'histoire) : 10 dollars.

SOMMAIRE

<i>Note liminaire</i>	1
<i>Chronique de nos activités</i>	2
Jacques Bertrand <i>Les Sicard</i>	5
Louis De Kinder <i>Réflexions sur le patrimoine</i>	12
Jean-Louis Legault <i>Il était un petit navire... L'histoire d'une lignée de Legault</i>	13
Gabrielle Cloutier <i>René Chopin, le poète du Sault- au-Récollet</i>	15
Léo-Donald Lachaine <i>Histoire municipale du Sault-au-Récollet</i>	19
Michel Lapierre <i>Cinq familles de la partie nord-est du Sault-au-Récollet</i>	23



971.428
5256ca

Note liminaire

DÉPUIS sa fondation en 1976, la Société pour la conservation du Sault-au-Récollet n'a pas expédié de périodique à ses membres, si ce n'est qu'un bulletin de quelques pages dont une dizaine de numéros parurent entre 1986 et 1989. Notre organisme se devait donc de publier des Cahiers substantiels qui livrent des connaissances nouvelles sur le patrimoine.

Pour qui sait chercher de longues heures dans des archives éparses, notre histoire devient une vision.

Tout un monde se construit sous nos yeux. Les découvertes nous insufflent un enthousiasme que nous voulons communiquer au plus grand nombre. Il y a en effet beaucoup de choses à admirer non seulement dans l'ancien village, mais aussi dans le Haut et le Bas-du-Sault ou encore à la côte Saint-Michel, ces lieux en grande partie disparus que nous pouvons ressusciter dans notre esprit grâce à de patientes recherches.

C'est un peu sous l'égide du docteur Ferron que nous plaçons nos travaux afin que nos légendes, celles du cheval blanc, du noyeux, du trou de fée, du diable au bal, du portrait de saint Michel, couronnent les faits attestés de manière à rendre à l'histoire sa fraîcheur pour que le pays se fasse sur une part d'infini. L'auteur de l'Amélanquier n'a cessé de nous rappeler, par le discours et par le

conte, que nous devons nourrir une pensée au lieu d'une raison, une mémoire à la place d'un simple souvenir, afin d'être de plus en plus un peuple unique au monde. La noyade du P. Viel, l'oratoire de M. Le Pape Du Lescôat, le fort de la Nouvelle-Lorette, l'église qui remonte au régime français, nos Patriotes, les livres de Laurent-Olivier David, les dernières années de M^{gr} Bourget, les poèmes de René Chopin, les peintres de la montée Saint-Michel, tout concourt à faire du Sault-au-Récollet un lieu qui nous illumine. Si bien que ce n'est pas par pur hasard qu'on lit, dans le procès-verbal de la séance tenue par le conseil municipal de la paroisse le 7 décembre 1885, cette motion soumise par Théophile Paquet, appuyée par Gordien Ménard et adoptée d'une manière unanime :

Que le conseil de la paroisse proteste énergiquement contre l'action du gouvernement fédéral qui, en violation des lois, de la justice et de l'humanité, a ordonné l'exécution de Louis Riel, et, en se faisant l'émissaire d'une association haineuse et fanatique, s'est imprimé au front une tache indélébile, et a commis un acte d'inhumanité et de cruauté indigne d'une nation civilisée, et a mérité la condamnation de tous les amis du droit et de la justice sans distinction de race ou de religion.

Que copie des présentes soit transmise au journal la Presse de Montréal avec prière de publier.

MICHEL LAPIERRE.

Chronique de nos activités

L'accueil à la maison Alexandre-Legault.

Depuis février dernier, la Société accueille le public tous les mardis de 19 h 30 à 21 h 30 à la maison Alexandre-Legault (2017, rue de l'Île-de-la-Visitation). Les visiteurs peuvent échanger des informations sur l'histoire du Sault-au-Récollet, consulter les archives, présenter des projets, faire don de photos et de documents ou les prêter à la Société pour qu'elle puisse les reproduire. Vous êtes tous cordialement invités à ces rencontres amicales.

Les visites guidées de l'ancien village.

La Société organisa des visites guidées gratuites de l'ancien village du Sault-au-Récollet tous les dimanches d'août. Le départ s'effectuait devant l'église de la Visitation à 14 h. Ce fut un très grand succès. On compta à peu près trois cents visiteurs. Les gens qui habitent la résidence Berthiaume-Du Tremblay, les membres de l'Association internationale francophone des aînés et ceux de l'Association des guides francophones du château Ramezay bénéficièrent aussi de ce service.

La citation de l'ancienne maison Sainte-Sophie.

Dans une lettre datée du 25 mai 1990, la Société demanda officiellement à la ville de Montréal de citer comme monument historique l'ancienne maison Sainte-Sophie des Dames du Sacré-Cœur (1105, boulevard Gouin Est).

Le président à la télévision.

Le président de la Société, M. Louis De Kinder, décrivit l'ancien village du Sault-au-Récollet au cours de l'émission *Magazine Montréal* sur les ondes de Télé Métropole le 1^{er} avril dernier.

La participation au sommet de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Au nom de la Société, MM. Louis De Kinder et René Pratte participèrent au sommet de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenu par la ville de Montréal les 27 et 28 avril 1990. Ils insistèrent sur la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural.

Une exposition sur les vieilles familles du Sault-au-Récollet.

La Société tint une exposition intitulée *Vieilles Familles du Sault-au-Récollet* au Pressoir (10865, rue du Pressoir) du 10 mai au 10 juin. On pouvait y voir des photos, des arbres généalogiques, des objets anciens, des tableaux de René Pratte représentant des vieilles maisons. Il s'agissait de mieux faire connaître les Persillier-Lachapelle, les Brousseau, les Chopin, les Joubert, les Sicard, les Pigeon, les L'Archevêque, les Brignon-Lapierre, les Lemay-Delorme, les Legault, les Paquette, les Prévost... Sans parler des David, des Dagenais, des Guilbault, des Vanier, des Germain... qu'on entrevoyait. C'était un avant-goût des *Cahiers d'histoire* qui traiteront en détail de ces familles et de beaucoup d'autres comme les Andegrave-Champagne, les Arel, les Bayard, les Corbeil, les Gagnon, les Giroux, les Jubinville, les Moineau, les Monette, les Racine, les Quenneville... Nous remercions M. Guy Béland, M^{me} Rollande Corbeil, le docteur John B. Xénos et M^{me} Lise Drouin-Xénos d'avoir bien voulu, à cette occasion, nous prêter de précieuses antiquités ainsi que M. et M^{me} Richard Morel, M^{me} Laurence Lapierre-Basque, Christine Cadieux-Bélisle, Rita Brousseau-Gervais, Florence Sicard-Doucet, MM. Walter Bleau, J.-A.-Benoît Cadieux, Jules Chopin et Lucien

Prévost de nous avoir aimablement communiqué d'intéressantes photos. Nous exprimons aussi notre gratitude envers MM. Jacques Bertrand, Jean-Louis Legault et René Pratte qui nous aidèrent beaucoup à préparer l'exposition.

Notre contribution aux recherches de Guy Pinard.

La Société continue de fournir à M. Guy Pinard, journaliste à *la Presse*, des dossiers sur les bâtiments de l'ancienne paroisse et de l'ancien village du Sault-au-Récollet dont il traite dans sa passionnante série *Rendez-vous 92*. Rappelons que ces articles sont repris dans un ouvrage intitulé *Montréal, son histoire, son architecture* (Éditions de *la Presse*). On en publiera bientôt le quatrième tome. M. Pinard a déjà écrit sur l'église de la Visitation, les moulins du Sault, le Pressoir, les maisons Dagenais (de la côte Saint-Michel), Eustache-Lin-Prévost, Joseph-Prévost, Drouin-Xénos (ou Pierre-Andegrave-Champagne), Brignon-Lapierre et Pascal-Persillier-Lachapelle. Il compte aussi décrire les maisons Cazal, Baudreau-Graveline et quelques autres.

La clôture de pierre de l'ancien pensionnat des Dames du Sacré-Cœur.

Dans une lettre datée du 25 mai 1990, la Société demanda au président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. Michel Pallascio, de veiller à la réparation de la clôture de pierre de l'école Sophie-Barat (1239, boulevard Gouin Est).

Deux conférences.

La Société organisa deux conférences au Pressoir. Le 21 mars, M. Louis De Kinder nous entretenait des *Voyages aux Pays d'en Haut*. Le 23 mai, M. Paul Rochon nous faisait mieux connaître *les Patriotes de l'île de Montréal (1837-1838)*.

Nous tenons à remercier chaleureusement notre hôte, M. Rochon, pour sa magnifique collaboration.

Le barrage Simon-Sicard.

Le conseil d'administration de la Société entérina, d'une manière unanime, le 13 février dernier, le choix du nom de *Simon-Sicard* fait par le jury chargé de trouver une nouvelle appellation au

barrage Walker parmi celles que les participants au concours avaient proposées. La gagnante fut M^{me} Gloria Patry-Testa, de l'avenue Papineau, dans le quartier d'Ahuntsic. La Société lui remit un chèque de 100 dollars le 21 mars au Pressoir, à l'occasion de la conférence de M. De Kinder sur *les Voyages aux Pays d'en Haut*.

Simon Sicard fut, au XVIII^e siècle, le premier capitaine de milice de la côte du Sault (qui avec la côte Saint-Michel formaient l'essentiel de l'ancienne paroisse du Sault-au-Récollet). À ce titre, il représentait le grand voyer et s'occupait donc du tracé des chemins, de la construction des ponts ainsi que de l'entretien des voies publiques. En outre, il fut le premier meunier de l'endroit et se servit de l'énergie hydraulique de la rivière des Prairies pour exercer son métier. Son nom parut donc tout indiqué pour rebaptiser un barrage relié à l'exploitation de l'énergie et aux voies de communication.

Nous tenons à manifester notre reconnaissance envers MM. Jacques Bertrand, Richard Morel et René Tellier, membres du jury choisis hors du conseil d'administration, qui s'acquittèrent de leur tâche avec compétence et dévouement.

M. Bertrand, vérificateur aux comptes de la Société, publie dans le présent numéro des *Cahiers d'histoire* un article sur Simon Sicard et sa famille qui étoffe le dossier.

Le sentier Charles-Guilbault.

D'autre part, le conseil d'administration de la Société propose de donner au sentier qui mènera au barrage le nom de *Charles-Guilbault* en l'honneur du maître maçon qui dirigea de 1749 à 1751 les travaux de construction de l'église de la Visitation et dont plusieurs descendants vécurent dans la paroisse. M. Michel Lapierre, le secrétaire de la Société, traite des Guilbault plus loin dans ce même *Cahier*.

Le fonds Bastien-Gravel.

M^{me} Claire Charbonneau-Gravel, du quartier d'Ahuntsic, a fait don à la Société d'un ensemble de documents qui se rapportent aux familles de Trefflé Bastien, financier, et d'Alphidas Gravel, avocat, en particulier des photos, des copies manuscrites d'actes notariés expédiées au XVIII^e et au XIX^e siècle, des coupures de journaux et un

exemplaire de la Charte de la ville de Montréal publié en 1913 et ayant appartenu à Trefflé Bastien. Nous lui exprimons notre vive gratitude.

Trefflé Bastien et son gendre Alpidas Gravel possédaient chacun au début du siècle une résidence secondaire dans l'ancien village d'Ahuntsic, détaché de la municipalité de la paroisse du Sault-au-Récollet en 1897 et annexé à la ville de Montréal en 1910. Alpidas Gravel fut conseiller juridique de la municipalité de la paroisse du Sault-au-Récollet.

La restauration de la maison Alexandre-Legault.

À la suite d'une réunion des représentants de notre Société et de ceux de la Communauté urbaine de Montréal tenue le 18 avril dernier, le Service de la planification du territoire de la C.U.M. fit repeindre l'extérieur de la maison Alexandre-Legault, réparer la toiture et reconstruire le balcon. Il s'agissait de la première phase de la restauration tant souhaitée. Toutes nos félicitations à la C.U.M. !

L'ancienne école Goyer.

Dans une lettre datée du 26 juin dernier, la Société demanda à la ville de Montréal-Nord d'empêcher la démolition de l'ancienne école Goyer (3225, boulevard Gouin Est), qui appartenait à la municipalité scolaire du Sault-au-Récollet. La ville répondit qu'elle avait déjà accordé un permis de démolition, « puisque, selon elle, cette bâtisse ne représente aucun intérêt historique ou architectural suffisant pour être conservée ». Dommage, car ce bâtiment rural construit au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, qui fut tour à tour l'hôtel Larivière, l'hôtel Laplante, l'école Goyer, l'hôtel de Montréal-Nord, l'hôtel Barbeau, le club des Oliviers et la brasserie La Mansarde, restait l'un des rares du genre.

La généalogie des Joubert.

En terminant, nous exprimons notre reconnaissance envers M^{me} Pauline-Alma Joubert-De Guise, membre de la Société, qui nous a remis un exemplaire de la généalogie des Joubert dressée par son père.

profondeur (minutes d'Antoine Adhémar, 4 avril 1689) ;

— concession d'une terre « sise proche ledit lieu de la Pointe-aux-Trembles [...] de la contenance de cent vingt arpents de terre en superficie en six arpents de front sur vingt arpents de profondeur, tenant d'un bout sur le devant des terres que possèdent les nommés Pierre Janot, Pierre Goguet et Nicolas Senet, qui ont chacun deux arpents de front sur vingt de profondeur commençant sur le bord de la grande rivière Saint-Laurent, d'autre bout par-derrière aux terres non concédées par les seigneurs, d'un côté à André Goubeil [Corbeil], dit Tranchemontagne, et d'autre côté à celle des héritiers de Joseph Maintenon, dit Larue... » (minutes de Pierre Raimbault, 23 juin 1698) ;

— continuation de la concession accordée le 4 avril 1689 à la Rivière-des-Prairies « à prendre au bout et joignant le long de la profondeur de la concession appartenant audit preneur et de la largeur d'icelle [six arpents] sur vingt arpents de profondeur s'il s'y trouve n'entendant garantir d'aucune quantité précise sans anticiper sur les terres de la côte Saint-Léonard [...] d'un côté aux terres de Pierre Cadieu et d'autre côté aux terres de Pierre Paquet » (minutes de Nicolas Senet, 7 mai 1707).

Il est à souligner l'étendue considérable des terres concédées à Jean Sicard. Elles commencent sur les berges de la rivière des Prairies et s'enfoncent dans l'île en direction de la Pointe-aux-Trembles. En y ajoutant celle de 1698 courant en sens inverse, ces censives auraient couvert en ligne droite près de la moitié de la largeur du bout de l'île, qui se rétrécit considérablement entre la rivière des Prairies et le fleuve.

De 1681, année de leur mariage, à 1709, Jean Sicard et Catherine Lauzon auront sept filles et huit fils. Seuls quatre des garçons atteindront l'âge adulte. Nul doute qu'ils auront participé aux travaux agricoles dans le domaine paternel ; mais, fait à souligner, exception faite de l'aîné Jean-Baptiste qui restera aux champs, trois d'entre eux auront été initiés par le père au fonctionnement des moulins. Ce sont Barthélemy, Simon et Joseph le cadet, qui deviendront d'ailleurs meuniers à leur tour.

Jean Sicard et son fils Barthélemy.

Tout d'abord, le 21 août 1710 devant le notaire Senet, Jean Sicard fait donation à son fils Barthélemy

du moulin de la Pointe-aux-Trembles, mais il est stipulé que cette donation ne prendra effet « que dans quatre ans d'hui et à la charge par ledit Sicard fils de servir fidèlement ledit Sicard et Lauzon ses père et mère audit moulin et en tout ce qu'ils lui commanderont tant audit moulin que pour autre service et leur rendra compte du revenu dudit moulin pendant ledit temps de quatre années sans aucun salaire sinon son entretien honnête et suivant sa condition... ». N'y a-t-il pas lieu de croire que le père projette déjà de bâtir un moulin pour son propre compte, y ayant droit depuis trois ans comme il a été dit plus haut et qu'il lui faut alléger ses tâches ?

En effet, moins d'un an plus tard, ayant fait venir le notaire Senet chez lui, le 21 juin 1711, il conclut un accord avec les frères Laurent et Jacques Archambault dont les terres sont voisines et font face au fleuve à la côte Sainte-Anne de la Pointe-aux-Trembles. Jean Sicard acquiert un arpent de terre pour « faire et construire » un moulin à eau sur la concession de Laurent Archambault « à prendre de depuis le pont jusque au coteau où sera construit ledit moulin au milieu du fossé le long desdits Laurent et Jacques Archambault de la largeur qu'il conviendra pour la construction dudit moulin et le chemin qu'il faudra pour y avoir communication du grand chemin audit moulin [...] Jacques Archambault s'oblige de laisser et donner passage sur sa concession des eaux que ledit Sicard pourra y faire venir dans ledit fossé pourvu toutefois que lesdites eaux ne portent aucun dommage aux grains... ». Le marché est conclu « moyennant deux minots et demi de blé-froment, bon, sec et marchand, payable par chacun an tant et si longuement que ledit moulin pourra subsister... ».

Jean Sicard aura plus d'un souci par la suite. Il a toujours charge du moulin de la Rivière-des-Prairies et il empruntera d'abord 400 livres le 25 novembre 1711, puis 200 livres le 10 avril 1712 à Jacques Archambault (minutes de Senet) et finalement 100 autres livres le 24 du même mois à Philippe Vinet (minutes de Senet) pour être employées à achever la construction de son moulin à la côte Sainte-Anne sur la terre de Laurent Archambault. Un de ses fils, âgé de dix-huit ans, se noiera le 11 juillet 1712 à la Pointe-aux-Trembles et sa fille de dix-sept ans, Anne, mourra à la Rivière-des-Prairies le 28 février 1713. Peut-il enfin se réjouir du mariage de Barthélemy avec Catherine Bélisle le 10 août 1713 à la Pointe-aux-Trembles ?... Nul ne le sait, car les archives restent muettes.

Le 16 août 1713, Jean accompagné de son fils Barthélemy se rendra au presbytère de la Pointe-aux-Trembles y rencontrer l'économiste du séminaire de Montréal, François Citoy de Chaumaux, flanqué du notaire Senet et des témoins Toussaint Beaudry, capitaine de milice, et Louis Roger, dit Labrie, cordonnier. Il rétrocédera aux Sulpiciens le bail du moulin à vent conclu en 1696 et cédera aussi son propre moulin à eau dont les travaux de construction sont encore en cours sur la terre d'Archambault. Barthélemy n'intervient à l'acte que pour se désister de la donation de 1710 faite en sa faveur « qui deviendra, au moyen des présentes et du consentement des parties, nulle et résolue ». Cinq jours plus tard, le 21 août 1713, dans une des salles du séminaire en présence du notaire Pierre Raimbault, les Sulpiciens bailleront à Barthélemy pour la vie durant ce même moulin de la Pointe-aux-Trembles.

Barthélemy, à son tour, éprouvera des ennuis financiers au point que le 4 mars 1714 (minutes d'Adhémar) il abandonne le moulin au Séminaire « ne le pouvant plus faire valoir à cause des poursuites que ses créanciers lui font... ». Le supérieur du séminaire ayant fait observer que le public pourrait souffrir qu'un meunier ne puisse être trouvé, Barthélemy lui aurait offert de faire tourner ledit moulin « jusques à ce qu'il ait trouvé un meunier ». Après discussion sans doute, Sicard se réengage pour cinq ans à des conditions nouvelles : « tous les grains qu'il gagnera au moulin seront et appartiendront aux seigneurs [...] Sicard, sa femme et ses enfants seront nourris et entretenus de linge, hardes et chaussures suivant leur condition [...] toutes les réparations qu'il est nécessaire de faire au moulin et à la maison, les seigneurs les feront faire à leurs frais... ».

Le père de Barthélemy mourra peu après et sera inhumé dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies le 9 octobre 1714 à l'âge de cinquante-neuf ans.

Il faut croire que la situation financière de Barthélemy ne s'est guère améliorée depuis trois ans, car le 18 juillet 1717, devant le notaire Raimbault, il rétrocédera finalement aux Sulpiciens le moulin de la Pointe-aux-Trembles et ceux-ci lui verseront 230 livres pour des travaux faits sur l'autre moulin construit par son père sur la terre d'Archambault.

Bien plus tard, le 4 août 1731, devant le notaire Raimbault, Barthélemy désigné à l'acte comme « farinier et charpentier » conclura un marché avec le seigneur J.-B. Jarret pour la construc-

tion d'un moulin sur la terre de ce dernier, à Verchères, moyennant 1 800 livres.

Comme son père en 1714 et sa mère le 23 mars 1735, Barthélemy sera inhumé à la Rivière-des-Prairies le 8 août 1737 à l'âge de quarante-huit ans.

Les deux autres fils de Jean Sicard qui seront meuniers, faut-il le rappeler, sont Simon et Joseph.

Je traiterai plus loin de Simon qui fut, à mon avis, l'homme le plus marquant du Sault-au-Récollet au XVIII^e siècle.

Joseph, fils cadet de Jean Sicard.

Joseph, le benjamin de la famille, succédera à son père au moulin de la Rivière-des-Prairies. Étant très jeune à la mort de ce dernier en 1714, ses frères aînés y ont pris communément charge des opérations jusqu'au 16 avril 1728 (minutes de Senet). Ce jour-là, la famille est réunie au logis de la veuve Sicard. N'y manquent que Catherine et Marie, devenues religieuses de la Congrégation de Notre-Dame et représentées par leur supérieure à ce conseil de famille. Après moult délibérations, la mère, ses fils et filles conviennent d'accorder à Joseph l'exclusivité du droit au moulin de la Rivière-des-Prairies. Celui-ci accepte les conditions imposées pour l'exercice de ce droit qui sont d'assumer à lui seul les frais de subsistance de leur mère vieillissante, de veiller sur elle « tant saine que malade [suivent d'autres considérations du genre] et d'assurer la subsistance de leurs sœurs mineures, Marie-Angélique et Marie-Josephte, jusqu'à ce qu'elles « soient pourvues par mariage ou autrement... ».

Le 18 septembre 1742, en vertu d'un acte intitulé *Titre nouvel*, rédigé par le notaire Louis-Claude Danré de Blanzly, le Séminaire confirme Joseph dans sa charge de meunier à la Rivière-des-Prairies en vertu du bail emphytéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans consenti à son père le 22 février 1707. La part de mouture due au Séminaire restera la même, soit 40 minots de froment par an, 12 deniers, 6 poulets et 3 douzaines d'œufs. Cependant, Joseph renonce alors au « droit de bâtir à son gré d'autres moulins » comme le permettait une clause du bail précité.

Joseph restera en poste jusqu'au 3 novembre 1758 (minutes de Danré de Blanzly) alors qu'il rendra le moulin au Séminaire. Il mourra à l'âge de cinquante-six ans et sera inhumé à la Rivière-

des-Prairies le 15 novembre 1760. Lui survit alors son frère Simon, meunier et capitaine de milice de la côte du Sault.

Louis-Joseph, fils de Simon Sicard.

Pour illustrer la lignée des meuniers Sicard, je traiterai ici du fils de Simon qui a nom Louis-Joseph. En 1767, peu avant la mort de son père survenue en janvier 1768, il lui succédera à l'un des moulins du Sault, celui qui produit de la farine, « au large », près de l'île de la Visitation, jusqu'au 13 octobre 1788 où, accablé de dettes, il mettra fin à son bail et rendra le moulin aux seigneurs (minutes de Joseph Papineau). Comme Simon son père, Louis-Joseph aura été capitaine de la milice du Sault-au-Récollet dès 1776 et l'était encore le 16 août 1783, puisque, ce jour-là, il envoie une requête au grand voyer pour que celui-ci ordonne de pratiquer un nouveau chemin au Sault, « ce chemin servant aux habitants tant pour se transporter à l'église et aux moulins que pour la ville [...] les habitants n'ayant eu jusqu'ici qu'un sentier informe » (minutes de Papineau et Pierre-Georges Roy, *Inventaire des procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec*, Beauceville, Éditions de l'Éclairer, 1930, t. IV, p. 197).

Joseph et Simon, fils de Louis-Joseph Sicard.

Louis-Joseph, à son tour, aura deux fils du nom de Joseph et de Simon.

Le Séminaire baillera à Joseph le moulin à vent de la Pointe-aux-Trembles le 31 mai 1792 (minutes de Jean-Baptiste Desève) où, cent ans plus tôt, son arrière-grand-père faisait mouture. Le marché prévoit que des réparations devront y être faites par Joseph, pour lesquelles il lui sera versé 300 livres. Le bail du moulin sera gratuit jusqu'à la Saint-Michel et Sicard n'aura à rendre au Séminaire que 25 minots de blé par an pendant quatre ans. Joseph s'engage à faire à neuf le rouet, les vergues, à refaire la couverture, chassés et contrevents, raccorder les planchers, recrépir le moulin et le couvrir de bardeaux. Il devra fournir tous les matériaux nécessaires à ces travaux et pourra cependant prendre du bois dans la seigneurie et se servir des matériaux anciens. En prévision de ces tâches, des discussions préalables avec le Séminaire ayant vraisemblablement eu lieu, Joseph aura conclu un marché avec Baulne, le 15 février 1792, pour

l'obtention de matériaux (minutes de Louis-Joseph Soupras).

Quant à son frère Simon, il se verra confier, par bail du Séminaire passé le 22 décembre 1788 devant le notaire Joseph Papineau, le moulin à vent de la Pointe-Claire et, le 1^{er} octobre 1793 devant le notaire Louis Chaboillez, le moulin à eau de Lachine.

Joseph Sicard, neveu de Simon Sicard.

Comme si cette nomenclature des meuniers Sicard ne suffisait pas, il est au minutier du notaire Soupras, en date du 28 mars 1792, un contrat d'apprentissage entre un autre Joseph Sicard et son oncle Simon. Ce neveu est fort jeune comme le laisse entendre certains termes de l'engagement. Simon, outre l'apprentissage de son neveu, s'engage à lui fournir le gîte et la nourriture, « l'envoyer à la messe paroissiale de temps à autre, l'instruire et faire instruire des principaux mystères de notre religion et lui faire faire sa première communion ». Simon promet aussi de donner à son neveu et apprenti « une chemise fine, six neuves et l'habillera de pied en cap » à la fin de l'engagement.

Ce survol des Sicard dont aucun n'a déclaré au cours des ans savoir lire et écrire, sauf Barthélemy qui signait bien gauchement, me plonge dans l'admiration.

Une telle famille mérite bien un hommage, ne croyez-vous pas ?

II. Simon Sicard (1697-1768), le personnage le plus marquant du Sault-au-Récollet au XVIII^e siècle.

Chronologie

Le temps me pressant, je ne livre ici que l'essentiel de mes recherches sous forme chronologique.

1697 : Le 10 octobre, naissance à la Pointe-aux-Trembles de Simon Sicard, fils du meunier Jean Sicard et de Catherine Lauzon.

1713 : Le 23 décembre, concession à Simon Sicard par les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, d'une terre de 3 arpents sur 20, située entre la rivière

des Prairies et la côte Saint-Léonard et voisine de celle de son père (minutier du notaire Nicolas Senet).

1714 : Le 9 octobre, sépulture de Jean Sicard, cinquante-neuf ans, père de Simon Sicard (registre de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies).

1715 : Le 24 avril, achat par Simon des droits successoraux de son frère aîné Barthélemy (minutier de Senet).

1716 : Le 12 juin, acte de tutelle des enfants mineurs de feu Jean Sicard. Le 15 juin, acte de partage (minutier de la juridiction royale de Montréal).

1720 : Le 7 janvier, contrat de mariage de Simon Sicard et d'Angélique Desautels, dite Lapointe, fille de Pierre Desautels-Lapointe et d'Angélique Truillier-Lacombe (minutier de Michel Lepaillleur de Laferté). Le 8 janvier, cérémonie religieuse à Notre-Dame-de-Montréal. De cette union naîtront quatre garçons et six filles.

1721 : En février et en mars, transport de la mission amérindienne du Sault-au-Récollet à Oka.

1722 : Le 27 avril, échange de terres avec Nicolas Benoist. Simon lui cède sa concession de 1713 et la portion de la terre paternelle dont il détient les droits. Il obtient, en contrepartie, une terre de 3 arpents sur 40 ayant front sur la rivière des Prairies (numéro 1121 du terrier et minutier du notaire Jacques David).

Vers 1722-1724 : Simon achète de François Thèvenet une terre de 3 arpents sur 20 dans la partie nord de la côte Saint-Michel (numéro 1083 du terrier, acte notarié à retracer).

1724 : Le 9 avril, concession par les Sulpiciens à Simon d'une terre de 3 arpents sur 20 au Sault-au-Récollet ayant front sur la rivière (numéro 1105 du terrier et minutier du notaire Pierre Raimbault).

Vers 1724-1726 : Érection d'une digue et construction d'un « moulin » à scie par Simon Sicard à la requête du Séminaire de Montréal. Le marché de construction en a été perdu. Sicard en sera le « meunier » jusqu'à sa mort, c'est-à-dire durant plus de quarante ans.

1726 : À l'automne, inauguration du « moulin », événement attesté le 7 juillet 1727 par Courtois, économiste du Séminaire, dans un billet d'éloges envers Sicard déposé chez le notaire Nicolas-Augustin Guillet de Chaumont (texte reproduit à la suite de cette chronologie).

1727 : Le 12 juillet, marché entre Simon et J.-B. Laniel, dit Desrosiers, maçon de l'île Jésus, pour la construction par celui-ci d'une maison de pierre de 30 pieds sur 30 sur la terre n° 1121 acquise en 1722. Simon cède à Laniel la concession obtenue en 1724 (numéro 1105 du terrier, minutier du notaire Senet).

1728 : Le 15 avril, inventaire des biens de feu son père Jean Sicard. Le 16 avril, accord et donation entre Catherine Lauzon, veuve Sicard, et ses enfants. (Les deux actes se trouvent dans le minutier de Senet.)

1729 : Le 4 novembre, cautionnement obtenu par Simon de veuve François Couturier en faveur de J.-B. Laniel-Desrosiers se rapportant à leur marché de 1727 (minutier du notaire Raimbault).

1731 : L'aveu et dénombrement du 1^{er} septembre faits par les Sulpiciens, à la requête de l'intendant Hocquart, attestent qu'il y a au Sault-au-Récollet, outre un « moulin » à scie, un moulin à eau pour produire de la farine que Sicard a dû vraisemblablement bâtir. L'acte du marché de construction a été perdu.

1735 : Le 23 mars, sépulture de Catherine Lauzon, soixante-neuf ans, veuve de Jean Sicard et mère de Simon (registre de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies).

1736 : Le 11 janvier, ouverture des registres de la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet.

1739 : Simon devient marguillier en charge de la Visitation.

1741 : Le 6 mars, Simon obtient la ratification d'une promesse de vente du mois d'août 1737 d'un emplacement et d'une terre que l'arpenteur J.-B. Auger a bornés « du consentement de Messieurs les Seigneurs et à la requête de Simon Sicard ». Cette terre et cet emplacement se trouvent au village, mesurent 4 arpents et 3 perches de front, au bord de

la rivière, sur environ 25 arpents de profondeur et tiennent d'un côté au domaine des Sulpiciens, de l'autre « à la rue Saint-Simon qui conduit au moulin » (acte passé devant le notaire Claude Porlier et se rapportant au numéro 1100 du terrier). La maison Antoine-Brousseau (construite en 1835), 2273, boulevard Gouin Est, se dresse de nos jours sur cet emplacement.

1748 : Le 18 février, Simon est nommé par le gouverneur capitaine de milice de la côte du Sault. Il occupe donc à la côte le rang social le plus élevé dans le domaine temporel, étant chargé de faire exécuter les ordres de la haute administration militaire et civile. Auprès des habitants, le capitaine de milice représente à la fois le gouverneur et l'intendant. Il agit comme bailli et règle les contestations. Il est l'intermédiaire du grand voyer et commande les corvées de voirie. La construction de ponts sur les ruisseaux et ravins, la fixation des chemins, les mesures à prendre pour les faire, les entretenir, les baliser, sont de son ressort. Bref, en temps de guerre comme en temps de paix, le capitaine de milice commande la communauté dont il est le chef incontestable (contrat de mariage de Simon fils, 18 février, minutier du notaire Danré de Blanzly et « le Canada militaire », dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, t. 30-31).

1748 : Le 27 mars, embauche de Simon Sicard, « maître meunier habitant la paroisse du Sault-au-Récollet » pour inspecter et évaluer l'état du moulin et de la maison du meunier à Saint-Sulpice. Simon agira comme l'un des deux estimateurs choisis par le Séminaire de Montréal (contrat sous seing privé conclu avec Clérimbert, économiste des Sulpiciens).

1748 : Le 7 octobre, engagement par les ecclésiastiques du séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus, de Simon Sicard, « maître charpentier et enmouleur du Sault-au-Récollet » pour effectuer des réparations majeures à leur moulin de l'île et, moyennant 1 800 livres, y commencer les travaux dès l'été suivant (minutier du notaire Charles-François Coron).

1753 : Inauguration d'un second moulin à farine sur la digue au Sault-au-Récollet, « près de terre », du côté de l'île de Montréal. Le marché de construction de ce moulin a été perdu. Qui l'a bâti ? ... Serait-ce Simon Sicard ? (Bail consenti à François Simon-

Delorme le 10 décembre, minutier de Danré de Blanzly.) La même année, Simon aura cédé la terre n° 1121 de 3 arpents sur 40 à son fils aîné Louis-Simon, âgé de vingt-sept ans (inscription au livre terrier).

1754 : Son deuxième fils, Joseph-Amable, âgé de vingt-trois ans, possède la terre n° 1083 de 3 arpents sur 20 dans la partie nord de la côte Saint-Michel que détenait son père (inscription au livre terrier).

1760 : Le 21 septembre, Simon Sicard, âgé de soixante-trois ans, fait « démission conditionnelle de ses biens » en faveur du benjamin de la famille, Louis-Joseph, âgé de dix-neuf ans, qui a contracté mariage ce même jour avec Marie-Louise Fortin, fille du capitaine de milice de la Rivière-des-Prairies. Le jeune couple partagera la maison de Simon et de sa femme. À leur mort, il héritera de la terre (numéro 1100 du terrier), de la maison de pierre de 38 pieds sur 36 couverte de bardeaux, d'une petite maison de pieux de travers couverte de planches mesurant 20 pieds sur 18, des dépendances, d'une grange-étable de 52 pieds sur 26 et du cheptel. Cependant, Louis-Joseph devra verser à chacune de ses quatre sœurs déjà mariées au Sault-au-Récollet la somme de 200 livres « pour les égaliser des dons et libéralités faites à leurs frères » (minutier du notaire Antoine Foucher).

1767 : Louis-Joseph succède à son père au moulin à farine « au large » du côté de l'île de la Visitation. Il en sera le meunier jusqu'au 13 octobre 1788 (archives du séminaire de Montréal, *Compte des moulins tant à farine qu'à bois*, 1760-1798, et minutier du notaire Joseph Papineau). Joseph Colleret-Bourguignon aurait succédé à Simon Sicard au moulin à scie jusqu'en 1782, alors que Joseph Arel a charge du moulin à farine « près de terre » jusqu'en 1801.

1768 : Le 13 janvier, inhumation de Simon Sicard sous l'église du Sault-au-Récollet. Il a alors soixante-dix ans et non pas soixante-six comme l'indique le registre.

1780 : Le 13 septembre, mort d'Angélique Desautels-Lapointe, veuve de Simon Sicard, et inhumation, le 15 du même mois, sous l'église du Sault-au-Récollet. Autre inexactitude du registre : elle n'est pas âgée de quatre-vingt-trois ans mais

bien de quatre-vingts ans, puisqu'elle était née le 24 décembre 1699.

Attestation concernant l'inauguration du moulin à scie du Sault-au-Récollet déposée chez le notaire Nicolas-Augustin Guillet de Chaumont

Transcription paléographique

Je soussigné Prêtre missionnaire Et cydevant Oeconome du Seminaire de Montreal certifie qu'estant present L'automne dernier au Sault aux Reolet sur les travaux que je faisois faire par ordre et deliberation de la communaute du dit Seminaire tant pour la digue que pour Le moulin a Scie, Certifie disje avoir vue faire La premiere planche au dit moulin et en avoir esté content de tout L'ouvrage tel qu'il Se Comporte Et en avoir pris du Son dans un papier que j'ay porté par Curiosité à M^{re} Chèse ¹, Lequel Curieux de voir tourner le dit moulin S'y est transporté pour visiter Le dit moulin et en a esté Si content qu'il a dit en presence de tesmoins que S'il y avoir metrise en ce pays, Il en procureroit des Lettres a Sicar qui avoit fait Le dit moulin par bienveillance et a cause qu'il avoit Si bien reussy, Cest dequoy Je Certifie Estre veritable a tous ceux a qui Il appartiendra, fait a La pointe au tremble Ce septieme Juillet mil Sept cent vingt Sept

[Signé] Courtois, Prêtre

1. Il s'agit du sulpicien François Chèse, curé de la Longue-Pointe.

Généalogie

1. Jean Sicard et Catherine Lauzon
(Montréal, 10 février 1681)
2. Simon Sicard et Angélique Desautels-Lapointe
(Montréal, 8 janvier 1720)

3. Jean-Baptiste-Amable Sicard et Marguerite Simon-Delorme
(Sault-au-Récollet, 12 janvier 1756)

4. Jean-Baptiste-Amable Sicard et Suzanne Trudel
(Montréal, 24 février 1783)

5. Jean-Baptiste-Amable Sicard et Marie-Josephte Corbeil
(Sault-au-Récollet, 27 janvier 1812)

6. Paul Sicard et Adéline Hébert-Larose
(Saint-Laurent, 20 février 1843)

7. Louis Sicard et Alvina Gagnon
(Sault-au-Récollet, 7 septembre 1886)



Louis Sicard, fils de Paul Sicard et d'Adéline Hébert-Larose. Ce descendant de Simon Sicard épousa Alvina Gagnon au Sault-au-Récollet le 7 septembre 1886. Il sera le premier maire de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice (1886-1901).

Réflexions sur la protection du patrimoine

Louis De Kinder

La protection du patrimoine contre les incendies.

AVEC la technologie qui existe aujourd'hui, on devrait s'attendre à ne plus voir de feux se transformer en véritables sinistres.

Il existe des détecteurs ultra-sensibles qui signalent la moindre fumée. En cette ère d'électronique, il existe aussi des *puces* qui composent un numéro de téléphone, d'autres qui peuvent transmettre un message codé et la contrepartie qui décode pour donner un signal visible. Donc, il serait très simple et peu coûteux d'installer des systèmes de détection d'incendie et de transmission téléphonique d'un signal indiquant à la centrale — sans la moindre intervention humaine — l'endroit où le feu s'allume.

Il y a quelques années un temple unitarien, rue Sherbrooke, brûla durant cinq heures avant qu'on alerte les pompiers. À Repentigny, c'est un chauffeur de taxi qui les avertit après avoir aperçu les flammes s'échapper des fenêtres de l'église de la Purification. C'est inconcevable, lorsqu'on sait qu'il existe une technologie qui permet de transmettre un signal directement et instantanément aux pompiers.

À l'heure actuelle, on peut s'abonner à un service privé de protection au prix fort, et encore une fois on devra faire intervenir quelqu'un pour alerter les pompiers parce que la ville refuse d'utiliser des signaux automatiques. Il faut souhaiter que les municipalités et les ministères des Affaires culturelles et des Affaires municipales s'y intéressent.

On ne peut guère éviter les sinistres lorsque le feu prend dans des édifices où il ne se trouve personne à un moment ou à un autre, comme les églises, les écoles, les immeubles à bureaux, les usines, etc.

La présence de quelqu'un ne garantit pas toujours une alerte rapide. Combien de fois trouve-t-on des cadavres dans des ruines fumantes...

En permettant la signalisation automatique au

poste de pompiers, par le fait même, le nombre de sinistres diminuerait de beaucoup et cela permettrait de remplacer l'imposant service actuel, conçu pour éteindre les gros incendies, par plusieurs petites équipes munies d'appareils moins lourds.

La fiscalité et le patrimoine.

Ce qui rend notre patrimoine architectural précieux, c'est sa rareté. L'accroissement de la valeur des terrains pousse les entrepreneurs à acheter tout ce qui est sous-utilisé. Par conséquent, les espaces verts disparaissent. Souvent nos belles demeures d'autrefois occupent de grands terrains que les municipalités évaluent à trois ou quatre fois la valeur des bâtiments qui s'y trouvent. La tentation de démolir devient alors irrésistible d'autant plus que la taxe foncière est très élevée.

Je propose donc que le ministère des Affaires culturelles établisse un système de classement, car la plupart des municipalités n'ont pas la compétence ou la volonté requise pour agir. Le classement donnerait droit à un rabais de 10 % sur la taxe foncière, puis de 1 % pour chaque année d'ancienneté d'un bâtiment de plus d'un siècle.

Pour éviter les abus, le ministère devra poser des conditions. Toute destruction du bâtiment qu'elle qu'en soit la cause entraînerait l'annulation du rabais et toutes les exemptions accumulées deviendraient exigibles. Ainsi, la responsabilité de la conservation du patrimoine architectural incomberait en partie à la collectivité. Le rabais dépendrait du bon entretien du bâtiment. On ne tolérerait pas de modification à moins qu'il ne s'agisse d'une véritable restauration. On ne permettrait pas de lotissement ni de nouvelles constructions.

Il était un petit navire...

L'histoire d'une lignée de Legault

Jean-Louis Legault

SOLDAT du « détachement de la marine » française, Noël Legaud est l'ancêtre de tous les Legault (nom qui s'écrit aussi Legaut ou Legaud) et de certains Deslauriers.

Originaire d'Irvillac, dans la Cornouaille, en Bretagne, il arrive en Nouvelle-France vers la fin du XVII^e siècle.

Il épouse en 1698 Marie Besnard et s'installe un moment à Montréal, puis à Lachine en 1702. Cheminant ici et là, ses descendants iront s'établir tout près à la Pointe-Claire, à Saint-Laurent, un peu plus loin, à Vaudreuil, aux Cèdres ou ailleurs. C'est ainsi qu'au XIX^e siècle, Alexandre Legault, dit Deslauriers, vient s'installer au Sault-au-Récollet. Il habitait l'île de la Visitation dans une maison de bois mansardée qui est maintenant la propriété de la C.U.M.

Les descendants d'Alexandre Legault se réjouissent de voir que la Société pour la conservation du Sault-au-Récollet ait obtenu la permission d'y aménager un local. Plusieurs arrière-petits-enfants du marchand de glace sont récemment devenus membres de cet organisme. Ils comptent apporter leur témoignage et contribuer ainsi à mieux faire connaître l'histoire de la paroisse de la Visitation. Fils de René Legault, surnommé le Capitaine, matelot dans la marine marchande durant la Seconde Guerre mondiale, j'ai le plaisir de me faire leur porte-parole.

C'est le 20 mars 1890 qu'Alexandre Legault, « bourgeois » de la ville de Montréal, acheta le terrain n° 501 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet de la *corporation* du comté d'Hochelaga pour la somme de 4 piastres, prix de l'acte de vente, et celle de 2 piastres et 80 *centins* pour l'enregistrement. Cette propriété de 61 perches et 81 pieds de superficie avait été mise en vente pour taxes dues par Charles Gagnon à la municipalité du Sault-au-Récollet, puis adjugée le 7 mars 1888 pour

la somme de 3 piastres et 91 *centins* à Paul G. Martineau et à Georges W. Parent, de Montréal, qui transportèrent leurs droits à Alexandre Legault pour le même prix dans un acte passé sous seing privé en mars 1890¹.

D'abord marié à Lucie Brabant aux Cèdres le 24 février 1873, Alexandre Legault épousa en deuxième noces Alexina Courval dans la paroisse de la Visitation le 15 août 1891 et exerça à cet endroit les métiers de cloutier et de marchand de glace. Il fut élu commissaire de la municipalité scolaire du Sault-au-Récollet en 1903². En 1914, on évaluait sa maison, 85 (aujourd'hui 2017), rue de l'Île-de-la-Visitation, et les dépendances à 1 000 piastres, le terrain à 1 590 piastres ; on dénombrait sur l'emplacement deux chevaux et une vache et on notait la présence d'un locataire, Maxime Desrosiers, charretier³.

Alexandre Legault mourut le 13 août 1915, laissant tous ces biens à sa veuve par un testament reçu devant le notaire Césaire-Ernest Germain le 5 décembre 1898⁴. Le 16 novembre 1933, Exilda Courval légua le terrain n° 501 et la maison qui s'y trouve à son fils Émile Legault⁵. Elle mourut le 10 mars 1934. Émile Legault, qui fut marchand de glace comme son père et employé municipal, vendra le terrain, le 29 janvier 1942, à Raoul Ménard, employé de la Société canadienne des chemins de fer du Pacifique, pour la somme de 3 000 dollars⁶.

Ces renseignements constituent, je pense, des jalons qui aideront les chercheurs de notre Société à mieux saisir dans son ensemble la complexité de la vie sociale au Sault-au-Récollet, en particulier les différences de condition entre les villageois et les cultivateurs proprement dits.

NOTES

1. Bureau d'enregistrement de Montréal, vente de la *corporation* du comté d'Hochelaga à Alexandre Legault, 20 mars 1890, division d'enregistrement d'Hochelaga-Jacques-Cartier, D 19 33042.

2. Archives de la C.E.C.M., procès-verbaux de la municipalité scolaire du Sault-au-Récollet, 1903.

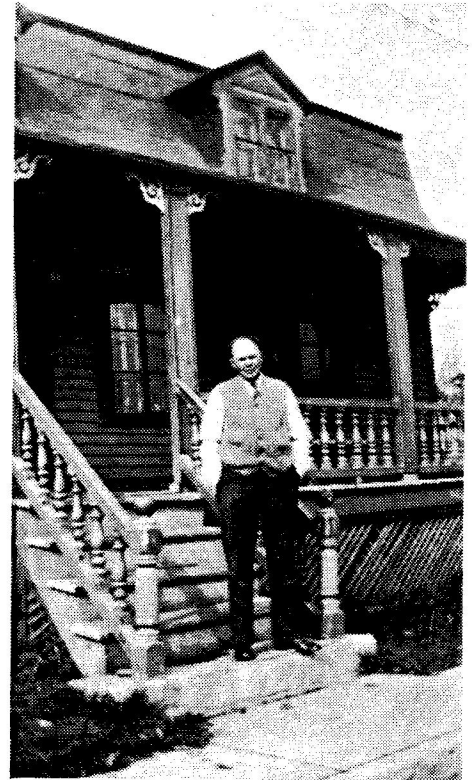
3. Archives de la ville de Montréal, ville du Sault-au-Récollet, quartier du centre, rôle d'évaluation, 1914, planche 60.

4. Minutes du notaire Césaire-Ernest Germain, testament d'Alexandre Legault, acte n° 8735, 5 décembre 1898.

5. Minutes du notaire Joseph M. Savignac, testament d'Exilda Courval, veuve d'Alexandre Legault, acte n° 11223, 16 novembre 1933.

6. Minutes du notaire Robert Désy, vente d'Émile Legault à Raoul Ménard, acte n° 4146, 29 janvier 1942.

Ci-contre, Émile Legault devant la maison Alexandre-Legault vers 1930.



René Chopin, le poète du Sault-au-Récollet

Gabrielle Cloutier

L'homme et son milieu.

IL EST NÉ au Sault-au-Récollet en 1885, dans une maison qui porte aujourd'hui le numéro 1995 du boulevard Gouin, côté est, la « maison du docteur ¹ ». Une maison typiquement canadienne-française au toit en pente, garni de lucarnes, que surmontent deux solides cheminées de pierre, et aux larges fenêtres qui ouvrent sur les quatre murs. Une galerie de bois peint longe la façade, limitée par une balustrade qui se termine par deux colonnes, de chaque côté du perron, face à la porte d'entrée. À l'extérieur, la maison est fidèle à la photographie du tournant du siècle qu'on en a gardée. Mais l'intérieur est-il aussi d'époque ? Le visiteur qui y pénètre est attendri : le soleil qui plonge dans les pièces fait rutiler le parquet de planches de pin vernissé, le petit escalier tournant, de pin également, qui sous le plafond bas conduit à l'étage, et les beaux meubles de chêne rustiques, taillés au couteau et polis par les ans. Le vaisselier d'aujourd'hui était la pharmacie du médecin d'alors qui y rangeait les médecines et les élixirs, les pommades ou les onguents, comme les instruments de chirurgie. Les cheminées du salon et de la cuisine ont toujours le même emploi, mais on ne cuit plus le pain dans celle de la cuisine qui pourtant garde toujours son four au-dessus de l'âtre. Le passé n'est pas mort : il est le présent des occupants actuels de la maison,

Et le même soleil se lève sur leurs jours.

Le jardin, à cette époque, s'étendait jusqu'à la rivière des Prairies, bordée d'arbres centenaires. Le futur poète y a sans doute guetté le printemps et la crue des eaux, surpris le frémissement des pousses nouvelles, à peine sorties de leurs bourgeons ou celui des primevères sous l'herbe. Les nuits d'été, il a dû y observer la lune qu'il évoquera si souvent dans ses poèmes et l'hiver, attardé à sa fenêtre où s'accumulait le givre dont Nelligan célébrait les

jardins, se pénétrer de sa paix tranquille. Il avoue :

*Puisque je ne sais voir, sans que mon cœur
[s'émeuve,
Sous la neige d'hiver
Renaître le printemps à la lumière neuve,
Croître l'arbuste vert ².*



René Chopin (1885-1953).

Si la « maison du docteur » est toujours présente dans le décor du Sault-au-Récollet qui, nostalgique, garde ses maisons d'antan et son site reculé, à l'abri des grandes avenues, des usines et du bruit des foules, le cimetière de la paroisse est également fidèle à la famille Chopin. Tout au fond, sur la gauche, un haut monument de granit, surmonté d'une croix sombre, posée à l'horizontale, porte les noms de la famille Chopin, du père, médecin, de la mère, des filles et des fils, l'un médecin, l'autre

ingénieur civil et le dernier, René, le notaire-poète.

Qui étaient les Chopin ? Le grand-père, Joseph, cousin issu de germain, semble-t-il, du célèbre musicien Frédéric Chopin, est né à Saint-Hippolyte, en Franche-Comté, vers 1780. Officier dans les armées de Napoléon, il est blessé par trois fois. Il émigre aux États-Unis en 1848 avec sa femme et ses sept enfants. Quelques mois plus tard, il vient à Montréal où il s'installe : il y est copiste et répétiteur. Il fait instruire deux de ses fils : Jules-Nestor deviendra médecin, et Philippe, jésuite, s'établira aux États-Unis où il recueillera son père vieillissant. Joseph Chopin avait épousé une Espagnole, Maria-Teresa Donzuelo, d'Alvarez en Castille.

Jules-Nestor, fils aîné de Joseph, est également né à Saint-Hippolyte, en France, en 1834. Il suit son père aux États-Unis, puis à Montréal : il a quatorze ans. Il entre au collège de Montréal. Après de brillantes études, il est reçu médecin. Pendant quatre mois, il pratique la médecine à Chicago, revient au pays pour ne plus en repartir. Il achète la maison d'Olivier Fortin au Sault-au-Récollet en 1865³, qu'on appellera la « maison du docteur ». Il épouse Léocadie-Délia Brousseau, dont le père, Antoine Brousseau, avait été maire de la paroisse⁴. Il aura dix enfants. Il se penchera sur les derniers jours de M^{re} Bourget. Il meurt en 1900 à soixante-sept ans, à la suite d'une longue maladie, douloureuse et affligeante : il avait perdu l'usage de la parole. Il avait pratiqué la médecine pendant trente-six ans, estimé de ses malades.

René Chopin, dixième et dernier enfant du docteur Chopin, naît le 21 avril 1885 au Sault-au-Récollet. Il fait ses études classiques au collège Sainte-Marie et le droit à l'université Laval de Montréal. Admis au notariat le 1^{er} mars 1910, il s'embarque pour l'Europe. Il suit des cours de chant à Paris, et visite la France, l'Italie, la Suisse et l'Angleterre. Son séjour à l'étranger durera un an. Voici comment Lucile Chopin, nièce du poète, décrit son oncle :

À dix-huit ans, il est grand, mince, brun ; il a la peau mate. Les yeux sont vifs, l'ovale pur. Ses traits réincarnent ceux de sa grand-mère paternelle, l'Espagnole vagabonde. Les cheveux noirs, lourds et plats, augmentent encore cette impression. Son visage ardent est plein de soleil... Il aime la nature ; il fait de longues promenades dans les bois...

*C'était bien la forêt, le peuple des érables, des frênes et des
[pins...]*⁵

Le poète.

René Chopin s'adonne à la poésie dès ses premières années de collège. À vivre la vie simple et généreuse de la famille et la solidarité avec les siens dans les joies et les peines, l'enfant s'est sans doute éveillé très tôt à une sensibilité irrépressible :

*Je songe avec douceur aux belles épousées
Près de qui mon enfance heureuse s'est passée*⁶.

Et le décor de ce quartier isolé où il grandit, plus village que cité, avec sa rivière qu'ombrent des grands arbres et sa beauté changeante au gré du temps et des saisons, fait naître en lui un amour de la nature tout aussi irrépressible :

*Un coucher primitif de nature sauvage
Déroule sous les cieux son émouvant tableau*⁷.

Durant ses années universitaires, René Chopin se lie d'amitié avec les écrivains et poètes Paul Morin et Marcel Dugas, qui seront des amis fidèles et précieux et peupleront la solitude qui était alors le lot du poète et limitait son œuvre. À son retour d'Europe, c'est à l'instigation de Dugas qu'il envoie ses vers au *Nigog* et au *Nationaliste* et qu'il réunit en recueil ses nombreux poèmes qui seront publiés à Paris sous le titre *le Cœur en exil*, chez Georges Crès, en 1913. Le livre reçoit un accueil favorable ici comme en France. Chopin publiera un deuxième recueil, *Dominantes*, à Montréal, en 1933.

André Langevin, après une entrevue avec René Chopin, fait paraître dans *Notre Temps* du 6 septembre 1947, une courte biographie du poète et une analyse de son écriture. Il note :

Comme son ami Morin, Chopin aime ciseler longtemps ses vers et possède un sens affiné du rythme coloriste subtil, il recrée en un langage secret des paysages que l'on aurait peine à reconnaître, car Chopin possède un œil de peintre pour lequel l'objet n'existe plus lorsque son imagination en a reçu le reflet. Ses goûts d'ailleurs le dirigent vers des paysages de cristal, vers les arabesques du givre, vers les stalactites du gel qu'il recompose en miniatures savamment ouvrées, un peu métalliques parfois, mais nerveusement rythmées [...] Il y a chez Chopin une originalité qui n'est qu'à lui, faite tantôt d'un léger accent ironique, tantôt d'un lyrisme sobre, articulé en frappes légères mais quand même incisives⁸.

On parlera de textes obscurs chez Chopin, de

paganisme dans sa poésie... Et pourtant il faut savoir lire ces vers merveilleux, véritable prière à la lune :

*Ô visage clownesque et frotté de phosphore,
Dis-moi quelle épouvante a sculpté ta pâleur...
Es-tu l'expiation d'un chérubin déchu,
Du péché de Satan éternelle victime,
Dans l'infini qui cherche un pardon à son
[crime⁹? ...*

De son côté, Marcel Dugas réserve un long chapitre à son ami poète, René Chopin, dans son livre *Littérature canadienne, Aperçus*. Il affirme : « Un poète, s'il veut porter à son plus haut période l'éclosion de ses dons et chez nous plus qu'ailleurs peut-être, doit se créer une forte vie intérieure : c'est l'unique moyen d'échapper à la banalité que les plus grands poètes populaires n'évitent pas toujours. »

M. Chopin, quoi qu'il en soit, ne sera jamais le poète des foules, poursuit Dugas. Il ne le veut pas. Il a d'autres ambitions, un idéal d'artiste plus surveillé, moins utilitaire. Il désire penser lui-même au lieu de refléter la pensée de son temps et des hommes qui vivent autour de lui. [...]

Il prendra « racine au rocher orgueilleux et robuste de l'idéalité ». C'est un pur artiste ayant la religion de la beauté. Le poète du *Cœur en exil* cherche à atteindre l'expression artistique en admirant ce qu'il a sous les yeux. Il détachera des horizons canadiens quelques tableaux, des peintures. Il se soumet à une esthétique sévère et rien ne l'apparente à un Fréchette ou à un Chapman. Des notations discrètes, des touches lumineuses, un heureux choix d'images et, ce qui ne peut surprendre personne, l'amour de la nature en général, de cette nature canadienne si extrême par ses hivers poudrés de neige et l'excessive chaleur des étés qui y règnent. Le poète est ballotté entre tous ces contrastes et au passage il salue la grouillante fête terrestre, garrottée dans la fuite des passions et des jours.

*La forêt se dessine au bord des routes blanches,
Flore artificielle aux parterres d'hiver,
Fûts givrés, vernissés en leur gaine de fer,
Ramures, au lacis compliqué, qui se penchent...
On dirait du corail en arbres dont les branches
Fleurissent sous la mer.*

Marcel Dugas poursuit l'analyse de la poésie de son ami poète dans cette langue admirable qui est sienne, le cœur attentif au plus léger frisson des mots et des sons.

M. René Chopin, écrit-il, se place au cœur des choses et il en devient leur ami, leur interprète passionné quand il ne va pas jusqu'à leur demander de le deviner et de l'envelopper d'oubli. Il leur donne une physionomie, une voix parlante.

*Dans l'espace que tu vois, ample et tuméfiée,
Yeux caverneux, fixant l'ombre pacifiée,
La bouche sans haleine, étrange en sa frayeur,
La lune au masque clair qui pousse sa clameur.*

Il s'amuse avec l'écho comme un enfant sur la colline. La lune l'inspire décidément. Ici, c'est un être étrange qui promène sa course sur l'horizon ; ailleurs, c'est une amante qui refait son chemin avec des voiles de deuil. Et comme la nuit, il est frappé de lui-même, du mystère effrayant des ombres... Le vide lui apparaît, le vide de nos hivers qui a quelque chose de splendide et qui fait naître la peur. Il frissonne dans sa chambre déserte : la terre lui semble dépouillée de symbolisme vivant : c'est le froid, la mort, la bise glacée. La nuit lui semble être un sépulcre ouvert où l'on irait, dormant le sommeil définitif, oublier l'horreur de vivre. La nuit lui tend des breuvages amers ou malsains et, parce qu'il est tourmenté, fiévreux, il s'y abreuve. L'angoisse le désarme de sa sérénité et des visions étranges se déroulent devant ses yeux.

*L'astre mort des minuits reflète renversée
La terre chaotique où brillent les glaciers.*

Ce peintre de la nature, capable de variété et d'ampleur, introduit au milieu de ses contemplations une sensibilité éveillée, curieuse, qui dévore tout. [...] Il se pâme de jeunesse et d'amour, et nous l'aimons ainsi, car il est vrai, sincère, ne consentant pas à dérober, sous des voiles illusoire, les violentes passions dont il est ébranlé. Le poète sanglote de désir, la nature se compose une âme sensible à la sienne. Dans le soir montent des appels ardents. Il supplie l'amour de venir, il interpelle sa jeunesse, il la veut conduire vers des fontaines de vie.

*Ah ! viens mon Intrépide, ô mon Inassouvie !
Nous tuerons dans mon cœur le désir douloureux.*

Le poète de la nature et de l'amour se complètent. À vrai dire, ils se mêlent. Ils ne seraient pas l'un sans l'autre. Un troisième les suit, celui de la satiété.

*J'ai visité tous les refuges de l'idée,
Où ma fièvre s'était tour à tour hasardée.*

Qui ne vous envierait ces beaux vers désabusés, Chopin ? Ils sont lourds de sens, de mélancolie douloureuse et de satiété

certaine ¹⁰.

L'homme et son destin.

Si l'écrivain André Langevin, dans *Notre Temps*, analyse la poésie du poète René Chopin, il observe également, et avec non moins d'attention, l'homme, le notaire de soixante-deux ans qui le reçoit à son étude. Il note : « ... Là où nous nous attendions de rencontrer un poète au long corps et aux manières surannées d'un élégant aristocrate sur le retour de l'âge, nous avons vu un notaire costaud, mafflu, jovial et sans façons. L'auteur de tant de vers ouverts avec l'art le plus patient et délicat du joaillier, le miniaturiste excellent du *Cœur en exil* et de *Dominantes*, le peintre fervent de coloris vifs et fragiles est ce notaire trapu, à la figure de paysan normand, au front roman à la Paul Claudel et qui appuie une pipe paternelle sur une lippe paysanne. » L'auteur se reprend :

Il manque à ce portrait ce sourire à la fois jovial et attentif qui donne à sa figure un air si paternel et si bonhomme. [...] Et ce diable de notaire sait écouter et a le don de parler sans rien livrer de lui-même. Il a cette modestie heureuse et rare des hommes qui préfèrent fumer une pipe pacifique devant un bon feu plutôt que de chasser les illusoirs hochets de la célébrité et de la publicité. C'est en vain que nous cherchons à lui extirper quelque savante théorie sur la poésie ou sur le roman, il se contente d'exprimer quelques propos honnêtes et un peu moqueurs.

Chopin appartient, avec Paul Morin, Doucet, Louis Dantin et Delahaye, à cette prestigieuse génération de poètes qui, vers les années 1920-1930, fit espérer un instant qu'une poésie canadienne-française vigoureuse, originale et riche était à se former. Ces jeunes poètes n'ont pas répondu à l'attente générale ¹¹.

Ainsi s'est tu René Chopin. Est-ce là le fait de la solitude morale dans laquelle il travaillait, la poésie étant avant tout un lieu de partage ? Ou est-elle l'apanage de la seule jeunesse, du temps de l'enthousiasme et de la témérité ?

*Il me semble qu'en moi ma jeunesse se meurt.
Ô ce vent de panique en mon âme muette,
Ô ce vent sur mon front comme un vent de
[défaite ¹² ?*

L'âge qui alourdit les corps épuise-t-il cette ferveur qui donne de la lumière aux mots et de la

musique aux sons ? Ou alors la sagesse des ans recherche-t-elle dans le réalisme du jour-le-jour un nouvel état de grâce plus modeste, fait de quiétude et de réflexion ?

René Chopin est resté fidèle au Sault-au-Récollet, qu'il a habité jusqu'à sa mort. Il a été le notaire du quartier, curieux des réflexes humains devant les situations de famille, d'héritage ou de partage, où la générosité n'est pas nécessairement exclue, et sans doute a-t-il été ainsi plus près de ses frères les hommes que du temps où il magnifiait un clair de lune sur la rivière ou le bruissement du vent dans la feuillée de mai.

René Chopin est mort le 28 juin 1953. « Le beau poète du *Cœur en exil* » a emporté avec lui le secret de son rêve à peine ébauché.

NOTES

Les renseignements donnés sur la famille Chopin proviennent des registres de l'état civil ainsi que des notices nécrologiques et des notes généalogiques conservées par M. Jules Chopin, de Saint-Bruno-de-Montarville, à qui nous exprimons notre profonde reconnaissance.

1. Aujourd'hui, M^{me} Ginette Castonguay est la propriétaire de la « maison du docteur », qu'elle a reçue de ses parents, qui la tenaient de leurs propres parents, héritiers des biens du docteur Hector Pelletier, mort sans enfant. Le docteur Pelletier avait acheté cette maison du docteur Chopin dont il avait repris la clientèle. Le grand-père héritier accompagnait le médecin dans ses visites aux malades.

2. René Chopin, « Invocation », dans *Dominantes*, Montréal, Albert Lévesque, 1933, p. 159.

3. Vente d'Olivier Fortin à Jules-Nestor Chopin, minutes du notaire Antoine-Ovide Brousseau, 23 février 1865.

4. Antoine Brousseau s'était fait construire en 1835 une belle maison de pierre (2273, boulevard Gouin Est).

5. René Deguire, « René Chopin », dans les *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, 1972, n° 14, p. 94.

6. René Chopin, « Je songe avec douceur », dans *Dominantes*, p. 15.

7. *Id.*, extrait du *Cœur en exil*, cité par René Deguire, *op. cit.*, p. 92.

8. André Langevin, « René Chopin », dans *Notre Temps*, 6 septembre 1947, p. 1.

9. Cité par Marcel Dugas, *Littérature canadienne, Aperçus*, Paris, Didot, 1929, p. 79.

10. Marcel Dugas, *op. cit.*, pp. 79-83.

11. André Langevin, *op. cit.*

12. René Chopin, « Automne », dans *le Cœur en exil*, Paris, Georges Crès, 1913, p. 147.

Histoire municipale du Sault-au-Récollet

Léo-Donald Lachaine

Le district municipal de Montréal (1841-1845).

COMME celle de la presque totalité des municipalités du Bas-Canada, l'histoire municipale du Sault-au-Récollet, si l'on excepte l'institution des capitaines de milice qui remonte au régime français, commence peu de temps après la promulgation le 29 décembre 1840 par le gouverneur Sydenham et le Conseil spécial de deux textes de loi : l'*Ordonnance pour pourvoir à et régler l'élection et la nomination de certains officiers dans les différentes paroisses et townships de cette province, et pour faire d'autres dispositions concernant les intérêts locaux des habitants de ces divisions de la province* ainsi que l'*Ordonnance qui pourvoit au meilleur gouvernement intérieur de cette province, en établissant des autorités locales et municipales en icelle* ¹. Deux proclamations royales, celle du 15 avril et celle du 20 juillet 1841, rendront effectives ces deux ordonnances. La première proclamation divise le territoire en vingt-deux districts municipaux à l'exception des villes de Québec et de Montréal ainsi que de leurs paroisses respectives (qui correspondent civilement aux circonscriptions ecclésiastiques de Notre-Dame-de-Québec et de Notre-Dame-de-Montréal). Elle fixe la composition de ces districts. Ainsi, la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet appartient à la municipalité du district de Montréal. Cette municipalité comprend l'île de Montréal, l'île Perrot et, à l'exception de l'île Bizard, toute la partie de la province située entre le fleuve Saint-Laurent, une section du lac Saint-François et la grande rivière des Outaouais, qui divise le Haut et le Bas-Canada ².

Selon la proclamation du 20 juillet 1841, le conseil de la municipalité du district de Montréal se compose de vingt conseillers répartis de la manière suivante : un conseiller pour les paroisses de la Visitation-du-Sault-au-Récollet, de Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe, de Saint-Joseph-

de-la-Rivière-des-Prairies, du Saint-Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire, de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, de Sainte-Geneviève, de Saint-Laurent, de Saint-Michel-de-Lachine (appelée aussi les Saints-Anges), de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac ainsi que pour la seigneurie de Sainte-Jeanne-de-Chantal-de-l'Île-Perrot, l'union du *township* de Newton et de son agrandissement ; deux conseillers pour les paroisses de Sainte-Marie-Madeleine-de-Rigaud, de Saint-Michel-de-Vaudreuil, de Saint-Joseph-de-Soulanges (communément appelée Les Cèdres) et de Saint-Polycarpe-de-la-Nouvelle-Longueuil ³.

La municipalité du Sault-au-Récollet (1845-1847).

Par la suite, l'*Acte pour abroger certaines ordonnances y mentionnées, et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada*, sanctionné le 29 mars 1845 et entré en vigueur le 1^{er} juillet de la même année, change en profondeur l'organisation municipale. Nous passons des superstructures à des municipalités de paroisse ou de canton.

Cette loi donne au gouverneur le pouvoir de créer des municipalités par proclamation royale ⁴. La première proclamation, faite par Metcalfe le 18 juin 1845, entre en vigueur le 1^{er} juillet de la même année et crée plusieurs municipalités dont celle de la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet ⁵, qui existera jusqu'au 31 août 1847. Précisons que la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet n'était pas encore érigée civilement en 1845. Elle ne le sera que le 7 janvier de l'année suivante par une proclamation de Cathcart ⁶.

La municipalité du comté de Montréal (1847-1855).

Cette année-là, l'*Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada*, sanctionné le 28 juillet et entré en vigueur le 1^{er} septembre, modifiera de nouveau les structures municipales en regroupant les municipalités de paroisse, les municipalités de canton (*township*) et les municipalités sans désignation en municipalités de comté selon les comtés électoraux ⁷.

La municipalité du Sault-au-Récollet fusionne donc avec les municipalités d'Hochelaga, de Saint-Pierre, de La Côte-des-Neiges, de Saint-Henri, de La Visitation, de La Rivière-des-Prairies, de La Pointe-Claire, du Bout-de-l'Île, des paroisses de Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe, de l'Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Michel-de-Lachine et de Sainte-Geneviève pour former la municipalité du comté de Montréal.

La municipalité de la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet (1855-1915).

En 1855, l'*Acte des municipalités et chemins du Bas-Canada*, adopté le 30 mai et entré en vigueur le 1^{er} juillet, modifie de nouveau la structure municipale en mettant sur place deux niveaux d'administration, soit les municipalités de comté (en fait circonscriptions supramunicipales) et les municipalités locales [de paroisse, de village, de canton (*township*), de canton uni et celles qui n'ont pas de désignation] ⁸.

Cette loi crée la municipalité de la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet (municipalité locale) qui fait partie de la municipalité du comté d'Hochelaga (circonscription supramunicipale). Signalons en passant qu'il ne faut pas confondre la *paroisse de la Visitation* et la *côte de la Visitation*. Cette dernière ne faisait pas partie de la paroisse du Sault-au-Récollet mais bien de la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal. Devenue municipalité le 1^{er} juillet 1846 sous le nom de La Visitation, elle se situait au sud de la paroisse du même nom, entre autres dans l'actuel quartier de Rosemont. Serge Courville et ses collaborateurs s'y sont laissé prendre lorsqu'ils ont décrit, dans un ouvrage par ailleurs fort intéressant, la création de la municipalité du village de La Côte-Saint-Louis,

le 20 octobre 1846, comme une amputation du territoire de la paroisse de la Visitation ⁹.

Entre 1855 et 1915, le territoire de la municipalité de la paroisse du Sault-au-Récollet se réduit par la création de la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice en 1886 ainsi que de celles des villages de Villeray en 1896, d'Ahuntsic en 1897, de Saint-Joseph-de-Bordeaux en 1898, du Sault-au-Récollet en 1910 et de Saint-Michel-de-Laval en 1912. Ce qui en reste se transforme finalement en ville le 5 mars 1915 sous le nom de Montréal-Nord ¹⁰. La municipalité du village du Sault-au-Récollet devient la ville du Sault-au-Récollet le 19 février 1914, cette dernière sera annexée à Montréal le 22 décembre 1916 ¹¹.

Les municipalités des villages de Villeray et d'Ahuntsic sont annexées à Montréal respectivement en 1905 et en 1910. Quant à la municipalité du village de Saint-Joseph-de-Bordeaux, elle devient le village de Bordeaux en 1906 et la ville de Bordeaux en 1907, laquelle est annexée à Montréal en 1910. Enfin, la municipalité du village de Saint-Michel-de-Laval se transforme en ville de Saint-Michel en 1915, laquelle sera annexée à Montréal en 1968.

Les deux municipalités de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice (1886-1915 et 1916-1956).

La *municipalité de la paroisse de Saint-Léonard de Port-Maurice*, qui se compose d'une partie de l'ancien territoire de la paroisse du Sault-au-Récollet et d'une partie de l'ancien territoire de la paroisse de la Longue-Pointe, devient en 1915 la *ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice* ¹². Cependant les contribuables de la partie est de cette ville, celle qui se situait autrefois dans la paroisse de la Longue-Pointe, obtiennent du gouvernement provincial que leur territoire se transforme l'année suivante en municipalité distincte sous l'ancien nom de *municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice* ¹³.

La municipalité du comté d'Hochelaga disparaîtra en 1956 lors de la transformation en ville, sous le nom d'Anjou, de cette seconde municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.

NOTES

1. 4 Vict., c. 3 et 4, Ordonnance pour pourvoir à et régler l'élection et la nomination de certains officiers dans les

différentes paroisses et *townships* de cette province, et pour faire d'autres dispositions concernant les intérêts locaux des habitants de ces divisions de la province, suivie de l'Ordonnance qui prévoit un meilleur gouvernement intérieur de cette province en y établissant des autorités locales et municipales en icelle, dans *Ordonnances faites et passées par Son Excellence le gouverneur général et le Conseil spécial pour les affaires de la province du Bas-Canada*, Québec, John Charlton Fisher et William Kemble, 1840, vol. IV, pp. 25-50 et pp. 51-87.

2. Proclamation royale, 15 avril 1841, dans *la Gazette de Québec*, t. XVIII, n° 27, 6 mai 1841, p. 371.

3. Proclamation royale, 20 juillet 1841, dans *la Gazette de Québec*, t. XVIII, n° 41, 12 août 1841, p. 551.

4. 8 Vict., c. 15, Acte pour abroger certaines ordonnances y mentionnées, et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada, dans *Statuts provinciaux du Canada*, Montréal, Stewart Derbshire et George Desbarats, 1844-1845, pp. 219-236.

5. Proclamation royale, 18 juin 1845, dans *The Canada Gazette*, Montréal, Stewart Derbshire et George Desbarats, n° 195, 21 juin 1845, p. 1869. Antérieurement publiée dans *The Canada Gazette Extraordinary* le 18 juin 1845 même.

6. Proclamation royale, 7 janvier 1846, *ibid.*, n° 224, 10 janvier 1846, p. 2395.

7. 10 et 11 Vict., c. 7, Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada, dans *Statuts provinciaux du Canada*, Montréal, Stewart Derbshire et George Desbarats, 1847-1848, pp. 1303-1336.

8. 18 Vict., c. 100, Acte des municipalités et chemins, dans *Statuts de la province du Canada*, Québec, Stewart Derbshire et George Desbarats, 1855, pp. 395-506.

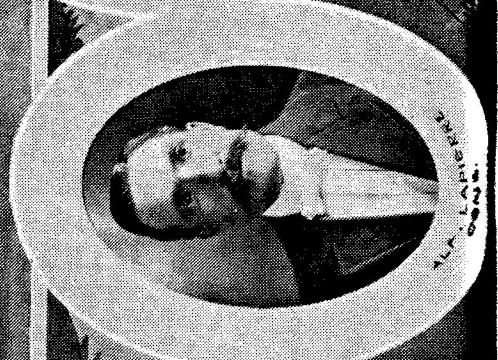
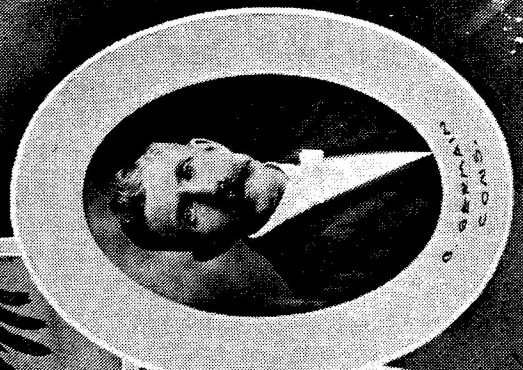
9. Serge Courville et coll., *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861)*, Québec, Presses de l'université Laval, 1988, p. 118.

10. 5 Geo. V, c. 108, Loi constituant en ville la paroisse du Sault-au-Récollet, sous le nom de Montréal-Nord, dans *Statuts de la province de Québec*, Québec, Imprimeur du roi, 1915, pp. 381-389.

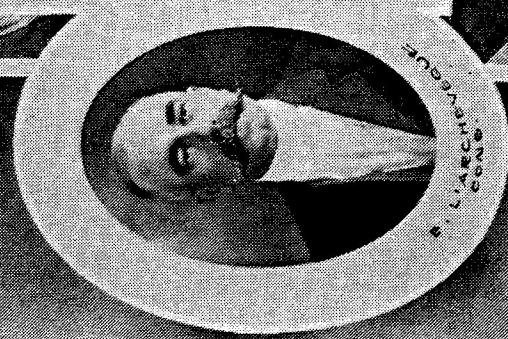
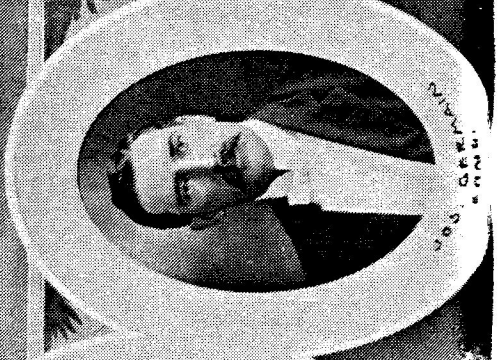
11. 7 Geo. V, c. 60, Loi amendant la charte de la cité de Montréal, art. 1, *ibid.*, 1916, pp. 197-198.

12. 5 Geo. V, c. 105, Loi constituant en ville la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, *ibid.*, 1915, pp. 368-374.

13. 6 Geo. V, c. 70, Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, *ibid.*, 1916, pp. 226-228.



CONSEIL
DE LA
Paroisse du Saule-au-Recollet
1912



Cinq familles de la partie nord-est du Sault-au-Récollet

Michel Lapierre

Étude publiée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la transformation de la municipalité de la paroisse du Sault-au-Récollet en ville sous le nom de Montréal-Nord

I. Les Guilbault.

Charles Guilbault, maçon né à Charlesbourg.

CHARLES-FRANÇOIS (ou Pierre-Charles) Guilbault, fils de Joseph Guilbault et de Marie-Anne Pageau, naquit à Charlesbourg le 30 octobre 1702. Il se maria en premières noces avec Catherine Deguise à Québec le 19 mars 1727, puis en secondes noces avec Marie Croquelois à Montréal le 4 mars 1737. Né vers 1641, son grand-père Pierre Guilbault, fils de François Guilbault et de Marie Pignon, de la paroisse de Saint-Barthélemy de La Rochelle, était arrivé au Canada vers 1664 et avait épousé Louise Senécal à Québec le 6 octobre 1667.

Selon un acte passé à Montréal le 10 mars 1741 devant les notaires François Simonnet et Jean-Baptiste Adhémar, dit Saint-Martin, Pierre-Charles Guilbault, « maître maçon demeurant en cette ville rue Notre-Dame », s'engage à construire une maison de pierre pour Joseph Maurisau, habitant de la côte de Repentigny¹. Le 28 septembre de la même année, il reconnaît avoir reçu de sa sœur Marguerite Guilbault, femme de Jean-Baptiste Maranda, la procuratrice de leur frère Pierre Guilbault, la somme de 180 livres pour le reste du paiement d'une portion de terre qu'il avait vendue à ce dernier. Le bien provenait de la succession de feu leur père Joseph Guilbault². Un an plus tard, le 12 octobre 1742, il achète de Charles Charron, habitant de Verchères, pour la somme de 200 livres une terre de 2 arpents de front sur 40 de profondeur au Sault-au-Récollet, jouxtant, à l'est, celle d'Antoine Charron et, à l'ouest, celle de Jean Proulx³. Cette propriété appartenait à la succession de Pierre Charron, le père de Charles Charron, et

faisait partie de la censive n° 1111.

Le 13 octobre 1748, l'abbé Mathurin-Joseph Jacrau, représentant les prêtres du séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus, conclut un marché avec Charles Guilbault, « maçon, tailleur de pierre et maître entrepreneur des maçonneries, demeurant au Sault-au-Récollet⁴ ». Celui-ci promet de faire toutes les réparations nécessaires au moulin à eau de l'île Jésus. Il travaillera sous la supervision de Simon Sicard, homme de confiance des Sulpiciens et des ecclésiastiques du séminaire de Québec.

Quelques années plus tard, il accomplit le grand ouvrage de sa vie en élevant les murs de l'église de sa paroisse. Les travaux commencèrent en 1749 et se terminèrent en 1751. L'évêque de Québec inaugura le temple le 12 juin 1752. Dans une quittance datée du 13 janvier 1753, la fabrique de la Visitation paya 2 200 livres à l'« entrepreneur de la bâtisse », c'est-à-dire à l'artisan qui s'était chargé de la maçonnerie. Le total des dépenses se chiffrait à 11 656 livres : on versa 2 000 livres à l'« entrepreneur de la charpente », Joseph Valade, celui qui reçut le plus d'argent après Guilbault⁵. Les constructeurs s'inspirèrent sans doute du plan de l'église du couvent des Récollets de Montréal, elle-même modelée sur celle de Québec. Ils conçurent donc une nef sans transept fermée par un chœur plus étroit, à chevet plat.

Aujourd'hui, on admire encore ces murs en pierre de champ qui mesurent 3 pieds d'épaisseur. Selon les anciens, Guilbault les aurait bâtis avec l'aide du mécréant Gervais Bleignier, dit Jarry, transformé pour l'occasion en magnifique cheval blanc, à moins que ce ne fût avec le concours du diable en personne...

Charles Guilbault meurt le 16 juin 1760 à l'âge de cinquante-sept ans et sera inhumé le lendemain dans le cimetière paroissial en présence de Charles Leblanc et du bedeau Joseph Marié. Dans l'inventaire des biens dressé le 4 août 1762 à la requête de sa veuve, on mentionne « une maison construite en pierre de quinze pieds [français] de long sur trente pieds de large ⁶ ». Cette demeure (aujourd'hui 4251, boulevard Gouin Est) sera agrandie par la suite. Comme nous le verrons, elle appartiendra de 1814 à 1912 à trois générations de Brignon-Lapierre. On peut penser que Charles Guilbault l'avait bâtie peu de temps après l'acquisition de la terre, donc vers 1745. Chose certaine, il faut exclure la date de 1793 dactylographiée sur une fiche qui se trouve à l'hôtel de ville de Montréal-Nord, d'autant plus que la source n'est pas indiquée. Si une partie de la bâtisse actuelle existait en 1762, la façade de pierre de taille, elle, remonte sans doute au XIX^e siècle. Comme le souligne la C.U.M., il s'agirait peut-être de la plus ancienne façade de ce type encore conservée dans l'île de Montréal ⁷. La pierre de taille commença à se répandre dans la construction des demeures urbaines et dans celles des cultivateurs aisés vers 1800. Dans l'inventaire de 1762, il n'est question que d'une seule cheminée : on dut sans doute construire la deuxième lors de l'agrandissement de la maison, dont le corps mesure maintenant 36,25 pieds anglais de largeur sur 32,5 de profondeur.

Parmi les biens de feu Charles Guilbault, on trouve aussi trois chevaux, quatre bœufs, deux vaches, un veau et quatre cochons.

Le 4 août 1762, Marie Croquelois fait également une donation. Elle cède à son fils Charles Guilbault, l'homonyme du père, la moitié de la terre paternelle contre une rente viagère consistant, à chaque année, en 16 minots de blé réduits en farine, 30 livres en « argent monnayé », un cochon gras, l'usage d'une vache laitière, 15 cordées de bois sec, etc. ⁸.

Pierre Guilbault, maçon comme son père.

Pierre Guilbault, un autre fils de Charles Guilbault et de Marie Croquelois, habitera le même endroit et exercera le même métier que son père. Il se mariera trois fois. Il épousera d'abord Marie-Marguerite Labelle au Sault-au-Récollet le 16 août 1762, puis Marie-Angélique Dalpé, dite Parizeau, à Saint-Pierre-du-Portage (autrement dit L'Assomption) le 18 janvier 1768, enfin Marie-Anne Rochon, veuve

de Jacques Labelle, au Sault-au-Récollet le 26 novembre 1792.

Il achète, le 26 août 1806, les droits successoraux de ses fils Jean-Charles et Joseph, issus de son mariage avec Marie-Angélique Dalpé-Parizeau ⁹. Le même jour, il vend à Ambroise Cazal pour la somme de 4 000 livres de 20 *coppes* chacune la totalité de la terre paternelle ainsi que la maison de pierre et les dépendances qui s'y trouvent ¹⁰. Il meurt le 29 décembre 1806 à l'âge de soixante-neuf ans. On l'enterre le 31 dans le cimetière paroissial en présence de son frère Joseph et de son fils Pierre. Le 1^{er} avril 1807, Ambroise Cazal acquitte le reste de la dette en versant 900 livres à Pierre et Jean Guilbault, demeurant au Sault-au-Récollet, à Joseph Guilbault, demeurant à Montréal, à François Lemay et à sa femme Marguerite Guilbault, de Terrebonne, ainsi qu'à Pierre Limoges, également de Terrebonne, veuf de Marie-Angélique Guilbault, tous enfants ou gendres de feu Pierre Guilbault ¹¹.

La tribu des Guilbault.

Au XIX^e siècle, les Guilbault ne se comptent plus dans le Bas-du-Sault. Vers 1816, Jean-Baptiste Guilbault se construira une maison de pierre dans la censive n° 1110 ¹². Laurent Guilbault fera bâtir la sienne vers 1835 dans une censive voisine ¹³. Elles existent toujours et portent respectivement les numéros 4065 et 4525 du boulevard Gouin Est à Montréal-Nord.

Selon l'atlas de Henry W. Hopkins, publié en 1879, pas moins de sept Guilbault possédaient alors des terres dans la paroisse du Sault-au-Récollet, toutes situées dans la partie nord-est ¹⁴. Il faudra bien un jour démêler tout ça...

On compte aussi sept Guilbault qui furent marguilliers. Laurent Guilbault sera conseiller municipal de 1858 à 1860. Le 4 juillet 1859, on nommera Louis Guilbault inspecteur des chemins pour le Bas-du-Sault. Le 22 janvier 1862, Joseph Guilbault, fils de Laurent Guilbault, deviendra gardien d'enclos public pour cette même section. Le 27 janvier 1868, il obtiendra la charge d'inspecteur des chemins et des ponts et, le 24 janvier 1870, celle de gardien d'enclos. On nommera Séraphin Guilbault inspecteur agraire le 3 mars 1873. Le 7 avril de la même année, Joseph Guilbault, le fils de Laurent, remplacera François-Xavier Pigeon comme inspecteur de la voirie. Il deviendra inspecteur agraire le 4 mars 1878

toujours pour la partie est de la côte du Sault. Il sera aussi commissaire de la municipalité scolaire du Sault-au-Récollet. Enfin, on élira Alfred Guilbault conseiller municipal de la paroisse au début du XX^e siècle¹⁵.

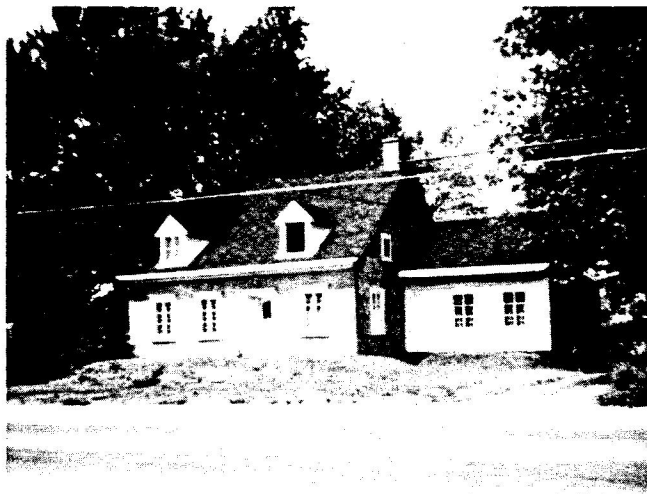
À cette époque, les Guilbault vendront leurs terres pour laisser place à l'urbanisation. Le frère Marie-Victorin, écologiste avant l'heure, observait ce phénomène général avec une profonde nostalgie :

La folie de la spéculation immobilière, après avoir ravagé l'île de Montréal, débordait à présent sur la rive sud, submergeait les abords du vieux Longueuil et s'avavançait dans la campagne. Comme de malsains champignons, surgissaient au milieu des champs, hideusement badigeonnées, les petites cabanes carrées des agents d'immeubles. Les affiches disgracieuses se levaient partout de l'herbe, épitaphes monstrueuses d'un immense cimetière, celui de la terre féconde et fidèle¹⁶.

Sans s'opposer plus qu'il ne le fallait à l'industrialisation et à la modernité dans son ensemble, il souhaitait sans doute qu'elles se développent avec plus d'équilibre, pour ainsi dire à l'échelle de notre histoire, en harmonie avec notre caractère et nos usages au lieu d'être une simple copie d'une expérience étrangère.

Les trois premières générations

1. Pierre Guilbault et Louise Senécal
(Québec, 6 octobre 1667)
2. Joseph Guilbault et Marie-Anne Pageau
(Charlesbourg, 3 mai 1694)
3. Charles-François Guilbault et Marie Croquelois
(En secondes noces, Montréal, 4 mars 1737)



Maison Laurent-Guilbault, 4525, boulevard Guoin Est, à Montréal-Nord.

II. Les L'Archevêque.

De Québec à l'île de Montréal.

Claude L'Archevêque, fils de Guillaume L'Archevêque et de Jeanne Alère (ou Ley), naquit en Normandie, soit à Saint-Avoye-de-Grugny dans l'archevêché de Rouen, soit à La Gaillarde dans le pays de Caux. Il épousa à Québec le 6 février 1645 Marie Simon, fille de François Simon, bourgeois, et de Louise Armoine (ou Lemoine), de Mauléon dans le diocèse de Poitiers. Comme le rapporte le *Journal des Jésuites*, il se noya dans le fleuve le 5 mai 1659 en revenant de l'île d'Orléans lorsque chavira le canot à bord duquel il naviguait¹⁷. L'un de ses fils, Jean, se maria en premières noces avec Catherine Delaunay le 7 janvier 1683. On compte parmi les enfants de ce couple trois pionniers de la Louisiane : François, Jacques et Joseph, qui tous engagèrent des hommes pour mener des expéditions dans l'Ouest.

Un autre des fils de Claude L'Archevêque, Jacques, épousa Madeleine Leguay à Québec le 3 juin 1669. Les L'Archevêque qui habiteront l'Est de l'île de Montréal proviennent de cette souche. En effet, Joseph-Nicolas, fils de Jacques L'Archevêque, épousa Marie-Renée Marsan au Saint-Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles le 8 août 1707. Leur fils

Joseph convola en justes noces avec Élisabeth Simon-Léonard à Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe le 3 novembre 1746. C'est d'eux que descendent le notaire Emmanuel L'Archevêque et sa fille l'écrivain Jeanne L'Archevêque-Duguay, chantre du terroir. Un autre fils de Joseph, Jean-Baptiste, se maria également à la Longue-Pointe le 26 juillet 1773 avec Marie-Madeleine Senet, petite-fille du notaire Nicolas Senet, dit Laliberté (1670-1732), qui fut caporal, huissier, maître de chant, archer et secrétaire des seigneurs de Montréal.

Joseph L'Archevêque venu de la Longue-Pointe.

Le petit-fils de ce Jean-Baptiste, Joseph L'Archevêque, qui demeurait jusqu'alors à la côte Saint-Léonard dans la paroisse de la Longue-Pointe, fut le premier de la famille à s'établir au Sault-au-Récollet. Le 13 février 1807, il acheta des époux Jean-Baptiste Labelle et Marie Laurin une terre d'un arpent et demi de front sur 40 de profondeur. Selon le contrat passé ce jour-là devant les notaires François Huguet-Latour et Charles Prévost, le cultivateur pourra habiter la moitié de la maison de Labelle¹⁸. On peut en déduire qu'il n'y avait pas alors de demeure sur la terre et que le nouveau propriétaire en fera bâtir une ultérieurement, d'autant plus qu'il passera, le 30 juin 1808, un contrat de mariage avec Véronique Dufresne, fille majeure de Clair Dufresne et de Marie-Louise Galipeau, de la côte Saint-Léonard¹⁹. La maison de pierre (5065, boulevard Gouin Est), sans doute construite vers 1810, fut démolie d'une manière illégale dans la nuit du 30 novembre 1987. Jovette Bernier l'habita à l'époque où le bâtiment appartenait à l'avocat Georges Rousseau, avec qui elle mena une vie assez tumultueuse avant de rompre. Sa grande amie Alice Lemieux, elle-même poète et femme de Rosaire Dion-Lévesque, autre poète, parla des malheurs de Jovette au docteur Gabriel Nadeau, sorte de Henri Mondor de l'« Amérique française », qui s'empressa d'écrire là-dessus quelques lignes...²⁰

Aux termes de son contrat de mariage, Joseph L'Archevêque donnera à sa future en guise de douaire la somme de « six francs ou *chelins* de vingt *coppes* ». À cette époque, les contrats de mariage avaient une grande importance dans la vie sociale : treize personnes, parents et amis, sont présentes dans l'étude du notaire Thomas Barron en plus des fiancés. De surcroît, un deuxième notaire, Jonathan

Abraham Gray, contresigne l'acte comme le veut l'usage. La cérémonie religieuse aura lieu le 11 juillet de la même année en l'église de Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe.

Le 27 avril 1842, Joseph L'Archevêque légua tous ses biens meubles à sa femme par un testament reçu devant les notaires Jean-Baptiste Constantin et Césaire Germain et lui accorda l'usufruit de tous ses biens immeubles qui iront, après la mort de celle-ci, à ses fils Jean-Baptiste et Stanislas²¹. Ces derniers devront cependant verser, selon une répartition fixée par le testataire, la somme de 150 livres ancien cours aux autres enfants : Narcisse, François, Jérémie, Marie-Rose et Catherine. En examinant le cadastre abrégé de 1861, nous constatons que Jean-Baptiste L'Archevêque occupait une terre d'un arpent de front sur 40 de profondeur qui formait l'extrémité est de la censive n° 1115 ; tandis que son frère Stanislas possédait le même espace, avec une augmentation de 5 perches sur le front, dans la partie ouest de la censive n° 1116, en plus d'un emplacement d'un arpent et 5 perches de front sur 5 arpents de profondeur dans la censive n° 1117²².

Stanislas L'Archevêque.

Stanislas L'Archevêque épousa Catherine Bayard au Sault-au-Récollet le 11 octobre 1842.

L'atlas de Hopkins (1879) indique que les terres n° 35, 36 et 37 du cadastre de 1877 appartiennent respectivement à Stanislas L'Archevêque, à sa sœur Catherine et à leur neveu Alphonse, fils de Jean-Baptiste L'Archevêque²³. Le 4 août 1876, Stanislas L'Archevêque cède à son fils Jean une terre qui porte les numéros 32, 34 et 35²⁴. Le 14 mars 1879, Catherine L'Archevêque laisse la terre n° 36 à son neveu Joseph L'Archevêque²⁵. Le 11 décembre 1885, Alphonse L'Archevêque vend la terre n° 37 à Pierre Brignon-Lapierre²⁶.

Lors de la séance du 4 juin 1866, le conseil municipal décida d'imposer aux propriétaires concernés la répartition d'une taxe spéciale de 16 piastres pour permettre à Stanislas L'Archevêque de construire un pont sur un cours d'eau qui passait dans le Bas-du-Sault²⁷.

Les L'Archevêque s'occupèrent de la chose publique. Stanislas L'Archevêque fut nommé en 1862 inspecteur des chemins et des ponts, élu commissaire de la municipalité scolaire du Sault-au-Récollet la même année, nommé gardien d'enclos en 1868. Il devint marguillier en charge en 1874. Son

fils Joseph sera commissaire de la municipalité scolaire du Sault-au-Récollet de 1890 à 1892, conseiller municipal de 1898 à 1903, vérificateur aux comptes de la municipalité scolaire de Saint-Charles-du-Bas-du-Sault en 1902, marguillier en charge en 1904. Un autre de ses fils, Jean, exercera les fonctions de commissaire de la municipalité scolaire de Saint-Charles-du-Bas-du-Sault de 1897 à 1901. Son petit-fils Euclide sera commissaire de cette municipalité scolaire en 1901, président de 1902 à 1903, puis secrétaire-trésorier de 1905 à 1910. Enfin, un autre de ses petits-fils, Joseph, occupera la charge de commissaire de 1913 à 1917²⁸.

Dans le rôle d'évaluation dressé en juillet 1864 par la municipalité de la paroisse du Sault-au-Récollet, on qualifie d'institutrice Catherine L'Archevêque, fille de Stanislas L'Archevêque et de Catherine Bayard. Elle possède alors un emplacement d'un quart d'arpent qui se situe aux environs de la censive n° 1112²⁹.

Joseph L'Archevêque, copropriétaire d'une traverse.

Joseph L'Archevêque, fils de Stanislas, épousa Marie-Rosalie Moreau, dite Duplessis, à Saint-Janvier, le 7 août 1865. Cultivateur, il habitait une maison de pierre (qui portera plus tard le numéro 5001 sur le boulevard Gouin Est) acquise avec la terre que sa tante lui avait cédée en 1879. Située en bordure du parc Aimé-Léonard, à l'est, cette demeure sera démolie le 20 avril 1965. Le 14 septembre 1881, Joseph L'Archevêque acheta des époux Désiré Corbeil et Brigitte Moineau pour la somme de 1 100 piastres le terrain n° 40 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet contenant 9 perches de front sur 4 arpents de profondeur avec une grange et d'autres bâtiments « dessus construits », le terrain n° 43 contenant 8 perches de front sur 4 arpents et 8 perches de profondeur avec une maison de pierre bâtie en 1819 (aujourd'hui 12136, avenue L'Archevêque) et des dépendances, ainsi que les droits « dans une *traverse* vulgairement appelée *traverse à Sigouin et à Corbeil* », sous réserve entre autres de faire passer gratuitement le sénateur bleu Joseph-Hyacinthe Bellerose, de Saint-Vincent-de-Paul...³⁰. Précisons tout de suite que les L'Archevêque étaient libéraux et que les Sigouin avaient la réputation d'être conservateurs.

Le métier de passeur gardait beaucoup

d'importance. Les ponts qui reliaient l'île de Montréal à l'île Jésus se faisaient rares. Précisément à cette époque, on démolissait même le plus proche, le pont des Saints-Anges, situé derrière l'église de la Visitation. Pour la société d'autrefois, la *traverse*, comme on l'appelle, et ce qui l'entoure tiennent presque lieu d'agora. Ce n'est pas sans raison que le frère Marie-Victorin consacre à l'une des plus prestigieuses d'entre elles, la *traverse* de Longueuil, un chapitre de ses *Croquis laurentiens*. La cloche, les cables, les gigantesques charges de foin, les histoires, les potins, les chansons, les querelles politiques donnaient à l'entreprise beaucoup de couleur.

Selon le règlement sur les bacs adopté le 19 avril 1858 par le conseil municipal de la paroisse du Sault-au-Récollet, tout propriétaire d'une *traverse* devait se procurer le 1^{er} mai de chaque année une licence au prix de 15 livres ancien cours, se servir toujours d'un bon chaland capable de porter deux montures, ne jamais sans raison légitime faire attendre un passager plus d'un quart d'heure le jour et plus d'une demi-heure la nuit, enfin ne pas hausser le tarif prévu. On fixait celui-ci à un *chelin* courant et 3 deniers pour « chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues, chargés ou non chargés, avec le cocher et quatre personnes ou moins, tirés par deux chevaux ou plus, ou autres bêtes de trait », à 2 deniers pour une personne à pied, à 4 pour un cheval, à 2 pour une vache et à un pour un cochon. Tout passeur qui enfreignait le règlement était passible d'une amende de 5 *chelins*³¹.

L'abbé Joseph-Aquila L'Archevêque.

On trouve dans la famille sur laquelle nous nous penchons un personnage qui sort vraiment de l'ordinaire : Joseph-Aquila L'Archevêque (1866-1941). Fils de Joseph L'Archevêque et de Marie-Rosalie Moreau-Duplessis, il naquit au Sault-au-Récollet, fit ses études classiques chez les Clercs de Saint-Viateur au collège de Joliette et sa théologie au grand séminaire de Montréal ; il enseigna par la suite le français et la religion au collège de Memramcouque au Nouveau-Brunswick et fut ordonné prêtre dans cette province par M^{gr} John Sweeney, évêque de Saint-Jean, le 16 juillet 1892.

Comme le rapporte le *Moniteur acadien*³², il partit le surlendemain de son ordination pour sa paroisse natale afin de rendre visite à ses parents ainsi qu'à deux anciens, son grand-oncle Jean-

Baptiste Foucault et sa grand-tante Marguerite Bayard (mariés en 1833), qui habitaient une maison de pierre (actuellement 5540, boulevard Gouin Est) où demeurera plus tard Camille Bertrand, historien et archiviste.

L'abbé L'Archevêque fut de 1892 à 1893 vicaire à Saint-Pierre-de-Cocagne, puis de 1896 à 1916 curé de cette paroisse située sur le bord de la mer, enfin curé de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Scoudouc de 1916 à 1940. Nommé vicaire forain en 1933, il mourut à Moncton le 3 janvier 1941.

Le 17 février 1909, il entreprit un long périple qui lui permettra de voir New York, Naples, Marseille, Lourdes, Le Caire, Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Damas, Beyrouth, Rhodes, Istanbul, Athènes, Messine, Rome, Venise, Milan, Paris et Londres. Il revint à Cocagne le 24 juin. Grâce à son nom, il réussit à obtenir une audience privée avec Pie X. M^{gr} Bisleti, majordome du pape, crut en effet qu'il était devant nul autre que Sa Grandeur M^{gr} l'archevêque de Cocagne... L'abbé L'Archevêque rapporta cette anecdote dans son récit de voyage, un livre de plus de quatre cents pages publié à Montréal en 1911³³. Lors de la Treizième Rencontre internationale des écrivains tenue au Québec en 1985, Antonine Maillet la raconta à son tour en établissant un lien entre l'audience pontificale et la nomination, le 2 août 1912, du premier évêque acadien, M^{gr} Édouard-Alfred Le Blanc. Celui-ci obtint le siège de Saint-Jean qui, comme ceux des autres diocèses des Maritimes, avait été occupé jusque-là par des prélats irlandais. Grâce à l'auteur de *la Sagouine*, le bon curé entra définitivement dans la légende...

Coloré et très vivant, le récit de l'abbé L'Archevêque tient à la fois du conte et du journal intime. Il n'est pas sans rappeler aussi bien par son humour et sa verve que par un sentiment religieux pétri de bon sens terrien, les veillées typiquement canadiennes que l'ecclésiastique connut dans sa jeunesse au Sault-au-Récollet.

« Notre vieille province de Québec, écrivait-il le 24 février 1909, a bien conservé ses traditions et ses coutumes. Cette année, comme il y a trente ans, lorsque j'étais petit garçon dans mon village, les jeunes gens du Sault-au-Récollet ont joué le Mardi gras. Les costumes pittoresques, les physionomies toutes souriantes sous leurs sombres déguisements, les cris joyeux de cette jeunesse exubérante me rappellent la franche gaieté canadienne³⁴. »

Il sait pour les avoir vues de ses yeux que les

beautés de l'Atlantique dépassent ce qu'on imagine d'ordinaire. Il se souvient de l'émerveillement de son père et de ses beaux-frères, Alfred Brignon-Lapierre et Arculise Lemay-Delorme, natifs comme lui du Sault-au-Récollet, lorsque, venus lui rendre visite dans les Maritimes, ils virent au cours d'une excursion des choses fabuleuses :

Les fantaisistes ont décrit bien des fois, note-t-il, un lever de soleil en mer ; plus d'une fois j'en ai été témoin dans nos agréables excursions à la morue sur les bancs de pêche, au large de Richibouctou (Nouveau-Brunswick). En 1903, lors de leur beau voyage aux provinces d'en bas, papa, Alfred et Arculise, les beaux-frères, Eugène, le grand cousin, s'en rappellent-ils de leur émoi, eux qui pour la première fois saluaient Phébus sur les rives du Kagibouet ? Vite... vite... à la première boîte d'alarme ! La mer est en feu, l'île du Prince-Édouard est toute embrasée, ou encore c'est un nouvel Etna, inconnu des savants, qui vient de faire irruption là-bas ! Chacun rit de ses réflexions et voudrait faire oublier sa déconvenue en la mettant au compte d'une erreur d'orientation. En pays étranger et avant le lever du soleil, c'est bien pardonnable !

Ce matin, aux premiers rayons de l'aurore blanchissant la vaste plaine d'eau, je saute en bas du lit, je monte sur le pont supérieur, et j'attends le moment solennel. Que vois-je ?... Un chapeau fin... un muleron de foin... un baril de grandeur démesurée... un cercle au contour dentelé... enfin, c'est bien le soleil à son état normal...³⁵

Le 9 mars au matin, sur le pont du paquebot *Roma*, il aperçoit le cap de Trafalgar et il pense à son pays :

Ayant passé bien des fois au pied de la colonne de la place Jacques-Cartier, à Montréal, je regardais le héros anglais qui la surmonte sans y porter attention. Je m'explique maintenant ; c'est bien cet amiral Nelson qui a remporté, ici, près des hauteurs de Trafalgar, en 1805, une mémorable victoire contre les flottes réunies de la France et de l'Espagne. Ce combat naval assura à l'Angleterre l'empire sur les mers. Bravo, bravo ! pour les Anglais, mais pourquoi cette statue, ce monument, sur une des plus belles avenues de Montréal ? Chez les Canadiens français ? Quelle dévotion pouvons-nous avoir pour cet étranger³⁶ ?

Le 5 juin, en parcourant la Normandie, où naquit Claude L'Archevêque, le premier de ce nom à s'établir au Canada, il revoit sa propre patrie : « Voilà une grosse maison de pierre, massive, sévère, flanquée de deux énormes cheminées ; à la façade il y a un grand perron de dalles, sur le toit deux lucarnes

avec croisées à petits carreaux. Je n'aurais pas été surpris d'y voir apparaître mon père et ma bonne maman tant cette demeure ressemble à la maison paternelle du Sault-au-Récollet³⁷ ! »

Joseph-Aquila L'Archevêque écrivit aussi des articles sur l'histoire d'Acadie et tout particulièrement un récit du voyage qu'il effectua en Louisiane (mai et juin 1934). Il publia en 1932 une *Histoire de la paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur (Scoudouc, Nouveau-Brunswick)*.

Quoique fort dévoué à l'égard de ses paroissiens qui le lui rendaient on ne peut mieux, il eut parfois maille à partir avec le particularisme acadien. Lorsque le rédacteur de *l'Impartial* de l'île du Prince-Édouard publia en 1914 un article assez malveillant sur la Société des artisans canadiens-français en prétextant qu'on y accueillait aussi bien des « Français » que des Irlandais catholiques, il dut prendre la défense de l'organisme en tant qu'aumônier de la section des Maritimes, qui comprenait alors quelque 13 000 membres³⁸. En réalité, il semble que certains Acadiens n'appréciaient pas trop l'ingérence des *Canadiens* dans leurs affaires... Par ailleurs, le franc-parler et l'humour de l'abbé L'Archevêque lui jouèrent peut-être quelques tours. Le chanoine Lionel Groulx, soucieux de l'harmonie de l'Amérique française, n'a-t-il pas consigné dans ses mémoires cette observation qui remonte au mois d'août 1915, alors que, simple abbé, il visitait le Nouveau-Brunswick avec le P. Rodrigue Villeneuve, futur cardinal : « Je note notre arrêt à Cocagne : soirée passée chez un M. Lévesque [en fait L'Archevêque], prêtre âgé, depuis longtemps au service des Acadiens. Nous le faisons parler de ses ouailles. Il s'amuse assez lourdement de leur langage et de leurs petites manies³⁹. »

Joseph-Aquila L'Archevêque était pourtant un homme raffiné. Quel Canadien en 1909 pouvait décrire, comme il le fit d'une manière ingénue, « ces plages brûlées, ces montagnes sans écho » sur le bord de la mer Morte et cette nuit de Bethléem qui « donnait aux moindres rochers des aspects de forteresse et de bêtes fantastiques⁴⁰ » ?

Du « chemin de la traverse » à l'avenue L'Archevêque.

Revenons au Bas-du-Sault que l'urbanisation commence à transformer au début du XX^e siècle.

Le 10 mars 1908, Joseph L'Archevêque cède à son fils Euclide le terrain n° 43, au bord de la rivière, à

l'ouest du « chemin de la traverse », où s'élève la maison bâtie en 1819 par la famille Corbeil, et le terrain n° 40 situé vis-à-vis à l'est, où se trouve, selon l'acte notarié, une demeure en construction (aujourd'hui 12145, avenue L'Archevêque)⁴¹. C'est dans celle-ci qu'habitera le cessionnaire, qui devra verser une rente viagère de 15 piastres par mois à la veuve de Désiré Corbeil et, après la mort de cette dernière, la transporter à ses parents.

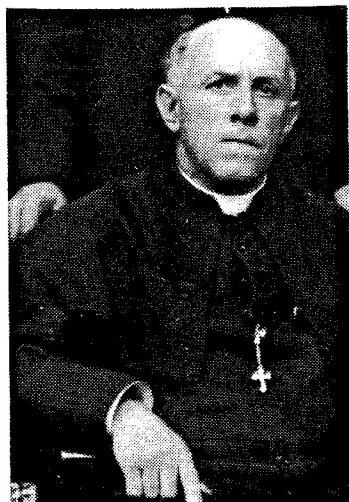
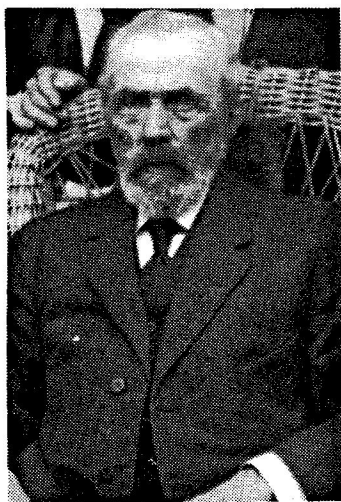
Le 25 août 1910, Joseph L'Archevêque vend la terre n° 36 pour la somme de 20 000 dollars à nul autre qu'Ucal-Henri Dandurand⁴², le célèbre courtier en immeubles, qui habitait une maison cossue du *Golden Square Mile* (800, rue Dorchester Ouest, numéro de l'époque). Le même jour, son frère Jean, de son côté, vend au riche spéculateur la terre n° 32 pour 25 000 dollars⁴³. Les deux L'Archevêque s'engagent à libérer les immeubles de tous droits seigneuriaux. Selon *la Presse* du 21 novembre 1899, Dandurand fut le premier à posséder une automobile à Montréal. Vers 1905, il aurait eu rien de moins qu'une collection de huit voitures. Celui qu'on surnommait Ucal-Hisopompe était, avec sir Herbert Holt, à tête d'une société immobilière qui obtint le lotissement de plusieurs terres au nord des usines Angus et la création, à cet endroit, du village de Rosemont. Il baptisa ainsi cette localité en souvenir de sa mère, *Rose Phillips*.

Le 7 novembre 1910, Joseph L'Archevêque rachète donc des Sulpiciens les droits de cens et rentes qui s'appliquaient à la terre n° 36 et, profitant de l'occasion, procède d'une manière identique à l'égard des terrains n° 40 et 43, le tout pour la somme de 37 piastres et 96 *centins*⁴⁴. Il s'affranchissait ainsi de toute obligation envers le Séminaire de Montréal en vertu des lois de 1854 et de 1859 ayant trait à l'abolition du régime seigneurial. Son frère Jean, qui l'accompagne encore chez le notaire, fait de même pour les numéros 32, 34 et 35 en payant la somme de 38 piastres et 55 *centins*⁴⁵. Précisons que ce dernier n'habitait plus le Bas-du-Sault mais, en bon rentier, le village de Saint-Vincent-de-Paul, avec sa sœur Catherine, sur le terrain n° 138 qu'il avait acquis le 12 juillet 1905 de deux respectables demoiselles : Pulchérie et Abondance Drapeau⁴⁶.

Le 25 novembre 1910, Joseph L'Archevêque et sa femme Marie Moreau-Duplessis feront donation à Ida L'Archevêque, femme d'Émile Bisson, à Alzire L'Archevêque, femme d'Arculise Lemay-Delorme, à Joseph L'Archevêque fils et à Aline L'Archevêque, femme d'Alfred Brignon-Lapierre, d'emplacements

situés le long du « chemin de la *traverse* » et faisant partie des terrains n^{os} 40 et 43⁴⁷. On y construira des maisons qui subsistent toujours sur ce qui s'appelle maintenant l'avenue L'Archevêque. Joseph L'Archevêque mourra à Montréal-Nord le 16 septembre 1922 à l'âge de soixante-dix-huit ans.

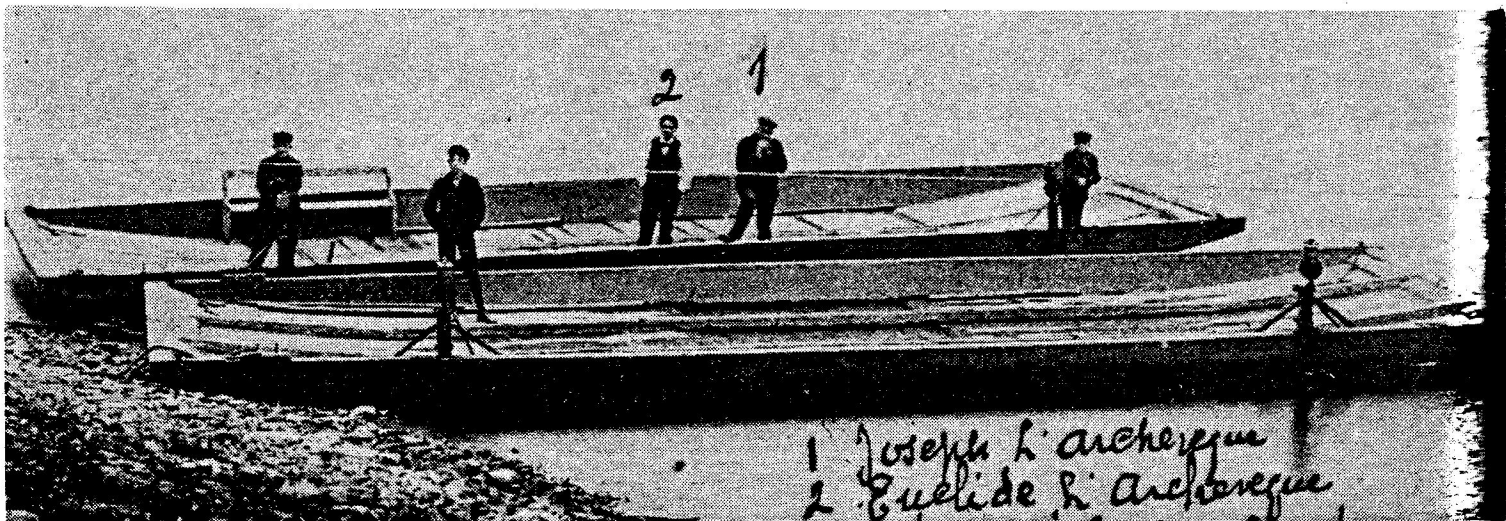
À la mort d'Euclide L'Archevêque survenue le 28 janvier de la même année (il avait cinquante et un ans), son fils Paul lui succédera à titre de passeur de bac, plus tard un autre de ses fils, Sylvio, prendra la relève. Après la construction en 1937 du pont Le Caron (communément appelé pont Pie-IX), l'entreprise déclinera beaucoup : on n'embarquera plus d'automobiles mais seulement des piétons, à peu près jusqu'en 1970.



Ci-dessus : Joseph L'Archevêque et son fils aîné, l'abbé Joseph-Aquila L'Archevêque, vers 1910. En bas : les bacs de la famille L'Archevêque sur la rive de Saint-Vincent-de-Paul vers 1890.

Généalogie

1. Claude L'Archevêque et Marie Simon
(Québec, 6 février 1645)
2. Jacques L'Archevêque et Madeleine Leguay
(Québec, 3 juin 1669)
3. Joseph-Nicolas L'Archevêque et Marie-Renée Marsan
(Pointe-aux-Trembles, 8 août 1707)
4. Joseph L'Archevêque et Marie-Anne Jacques, dite Langlois-Sansoucy
(Longue-Pointe, 29 octobre 1731)
5. Jean-Baptiste L'Archevêque et Marie-Madeleine Senet
(Longue-Pointe, 26 juillet 1773)
6. Joseph L'Archevêque et Véronique Dufresne
(Longue-Pointe, 11 juillet 1808)
7. Stanislas L'Archevêque et Catherine Bayard
(Sault-au-Récollet, 11 octobre 1842)
8. Joseph L'Archevêque et Marie-Rosalie Moreau-Duplessis
(Saint-Janvier, 7 août 1865)
9. Euclide L'Archevêque et Malvina Hamelin
(Sault-au-Récollet, 6 février 1894)





Alphonse Pigeon et sa femme Stéphanie Pesant vers 1910.

III. Les Pigeon.

Louis Pigeon, pionnier de la côte Saint-Michel.

Comme les Dagenais et les Brignon-Lapierre, les Pigeon constituent l'une de ces familles pionnières du Sault-au-Récollet qui ont vécu sans interruption dans l'ancien territoire de la paroisse du commencement du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.

Pierre Pigeon, fils de Claude Pigeon et de Françoise Philippe, fut le premier à s'établir au Canada. Il venait de Sainte-Geneviève de Vanves dans la région parisienne. Il épousa Jeanne Godard à Montréal le 20 novembre 1662. C'est leur fils Louis qui s'installa dans la future paroisse du Sault-au-Récollet.

Dès 1705, les Sulpiciens concédèrent en effet à ce dernier 3 arpents sur 20 avec droit de commune dans la partie sud de la côte Saint-Michel, même si le contrat ne fut expédié que le 10 décembre 1723, comme nous l'apprend le terrier⁴⁸. Cette censive portera le numéro 1049. Louis Pigeon s'était marié à Montréal le 7 janvier 1702 avec Agnès Coron, sœur du notaire François Coron.

Selon le témoignage du P. François-Xavier de Charlevoix, le jésuite qui écrivit l'*Histoire et description de la Nouvelle-France*, le vaste territoire agricole de l'île de Montréal était des plus florissants en 1721 :

... comme presque toutes les terres y sont très bonnes et en valeur, et que la ville n'est guère moins peuplée que celle de Québec, on peut assurer, écrit-il, que cette seigneurie vaut au moins une demi-douzaine des meilleures du Canada. C'est le

fruit du travail et de la bonne conduite des seigneurs de cette île ; et certainement vingt particuliers, entre lesquels on l'aurait partagée, ne l'auraient mise dans l'état où nous la voyons et n'y rendraient les peuples aussi heureux⁴⁹.

On mentionne Louis Pigeon dans la liste des habitants de l'île de Montréal, de l'île Jésus et des seigneuries environnantes qui furent réquisitionnés pour construire les fortifications de la ville de Montréal, lors de corvées établies du 16 décembre 1714 au 25 mars 1715, à la suite d'une ordonnance de l'intendant Michel Bégon⁵⁰. Cependant, l'exécution des travaux tarda beaucoup. En 1721, elle n'était pas encore entreprise, comme le signale le P. de Charlevoix, qui explique en partie cette négligence par la témérité des Canadiens :

La ville de Montréal a, selon lui, un aspect fort riant : elle est bien située, bien percée et bien bâtie. L'agrément de ses environs et de ses vues inspire une certaine gaieté dont tout le monde se ressent. Elle n'est point fortifiée ; une simple palissade bastionnée et assez mal entretenue fait toute sa défense, avec une assez méchante redoute sur un petit terre, qui sert de boulevard et va se terminer en douce pente à une petite place carrée. [...] On projette depuis quelques années de l'environner de murailles, mais il ne sera pas facile d'engager les habitants à y contribuer. Ils sont braves et ils ne sont pas riches. On les a déjà trouvés difficiles à persuader de la nécessité de cette dépense et fort convaincus que leur valeur est plus que suffisante pour défendre leur ville contre quiconque oserait l'attaquer. Nos Canadiens ont tous sur cet article une assez bonne opinion d'eux-mêmes ; et il faut convenir qu'elle n'est pas mal fondée. Mais par une suite de la confiance qu'elle leur inspire, il n'est pas si malaisé de les surprendre que de les vaincre⁵¹.

Le terrier nous montre que Louis Pigeon possède aussi une censive contiguë d'égale dimension, ensaisinée le 7 avril 1723, qu'on désignera sous le numéro 1048⁵². Dans l'aveu et dénombrement de 1731, le sulpicien Louis Normand note en effet que le cultivateur possède 6 arpents sur 21 chargés de 3 livres 15 sols et trois minots de blé de cens et rentes, qu'il a maison, grange, étable, 35 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie⁵³. En 1747, on trouve son fils Jean-Baptiste établi dans la censive n° 1049 et son fils Charles dans la censive n° 1048⁵⁴.

Le 13 mars 1738, le Séminaire de Montréal avait concédé à Barthélemy Pigeon, fils de Louis Pigeon, 3 arpents sur environ 25 à la côte du Sault, à l'ouest

de l'église de la Visitation ⁵⁵. Les seigneurs donneront à cette terre le numéro 419. Barthélemy Pigeon épouse au Sault-au-Récollet Marie-Josephite Turcot le 16 janvier 1741.

L'abbé François-Xavier Pigeon (1778-1838).

Leur petit-fils, l'abbé François-Xavier Pigeon, est certainement la gloire de la famille. Sixième enfant de Barthélemy Pigeon fils, menuisier, et de Marie-Louise Simon-Delorme, il naquit au Sault-au-Récollet le 9 novembre 1778. À partir de 1785, il fréquente l'école paroissiale que dirige le curé Jean-Marie Fortin. Six ans plus tard, le curé Louis-Amable Prévost lui enseigne les rudiments du latin. En 1792, il entre à Montréal au collège Saint-Raphaël que dirigent les Sulpiciens. En 1800, il commence ses études théologiques au grand séminaire de Québec. Il reçoit en janvier 1803 l'ordination sacerdotale des mains de M^{gr} Pierre Denault qui le nomme aussitôt professeur de philosophie au petit séminaire de la Vieille Capitale. L'année suivante, il publie une *Géographie à l'usage des écoliers du séminaire de Québec*, le premier manuel au Canada qui traite de cette discipline. Nommé directeur du petit séminaire en 1804, puis directeur des élèves et professeur de théologie au grand séminaire en 1805, il ne s'entend pas très bien avec les prêtres de Québec. M^{gr} Joseph-Octave Plessis le nomme donc en 1806 vicaire à Sainte-Rose, dans l'île Jésus, puis à Saint-Hyacinthe l'année suivante. Il sera par la suite curé des Saints-Anges-de-Lachine de 1808 à 1810 et de Saint-Philippe-de-Laprairie de 1810 jusqu'à sa mort, survenue le 8 octobre 1838.

À l'instar des Sulpiciens et de plusieurs autres prêtres comme l'abbé Augustin Chaboillez, curé de Longueuil, il n'apprécie guère la nomination en 1820 de M^{gr} Jean-Jacques Lartigue en tant qu'évêque auxiliaire de l'archevêque de Québec dans le district de Montréal. Dès 1821, il s'oppose au nouveau prélat au sujet du démembrement d'une partie de sa paroisse et invoque les libertés gallicanes. Il ne se réconciliera avec M^{gr} Lartigue qu'en 1827.

Malgré son audace et son gallicanisme, l'abbé Pigeon ne cessa de défendre la doctrine et la discipline catholiques ainsi que l'honneur du Canada. En 1818, il publia une *Réponse à M. Deshons Montbrun, adressée aux bons et honnêtes habitants de la campagne*, œuvre méconnue qui fera date dans notre littérature. De quoi s'agit-il ? S'étant vu

refuser la dispense de deux bans par le grand vicaire de Montréal, Deshons Montbrun, un Français, alla faire bénir son mariage avec Christine Yon par un ministre anglican et inséra un plaidoyer dans le *Spéctateur canadien* du 14 novembre 1818. C'est à ce texte que répond le curé de Saint-Philippe dans un style qui n'est pas sans rappeler les contes philosophiques du XVIII^e siècle, mais dans un esprit très canadien. À travers l'insolent et mécréant M. Montbrun, il vise les Français en général, comme le montre ce dialogue entre le vieillard Pierriche et M. Melfort, deux personnages aux noms fictifs qui se rencontrent avec d'autres dans une auberge :

— ... mon ami, ce que je peux vous dire, c'est que la confiance que nous avons eu dans nos curés n'a jamais causé au Canada les malheurs que le défaut de cette confiance des Français pendant la Révolution a causé à la France. Mes enfants, continua-t-il, ceux qui vous donnent ces leçons-là, aujourd'hui que le pays est un peu déboisé, ne venaient pas nous aider à nous autres à arracher les souches auprès de nos maisons ou plutôt de nos cabanes, ils ne venaient pas nous encourager dans nos travaux ni essuyer nos larmes dans nos chagrins comme faisaient nos curés, à qui les vôtres ont succédé et qu'on met aujourd'hui sur la gazette ! Mon Dieu ! Comme les Canadiens ont changé !...

— Ce n'est pas un Canadien, mon grand-père, dit M. Melfort, qui a mis cela sur la gazette : c'est un étranger.

— Eh bien ! tant mieux donc !... tant mieux, oui... Mais s'il ne se trouve pas bien ici cet étranger, il sait d'où il vient ; on ne refera pas le pays pour lui... ⁵⁶

François-Xavier Pigeon, cultivateur du Bas-du-Sault.

C'est le petit-neveu et l'homonyme du curé de Saint-Philippe qui s'établira dans le Bas-du-Sault, plus précisément dans la censive n^o 1114 ⁵⁷. Cet autre François-Xavier Pigeon, fils majeur de Laurent Pigeon et de Marie-Louise Saint-Aubin, épouse en l'église de la Visitation, le 1^{er} février 1836, Marie-Reine Desautels, dite Lapointe, fille mineure de Jean-Baptiste Desautels-Lapointe et d'Amable Quenneville.

Selon leurs testaments reçus devant le notaire Césaire-Ernest Germain le 12 mars 1874, François-Xavier Pigeon et sa femme lèguent tous leurs biens à leur fils Alphonse qui devra cependant payer à Marie-Louise et Élisabeth, ses sœurs, à chacune la somme de 12 piastres et 50 centins, à Magloire, Henri, Denise, Elmina, Élia (ou Elly), ses frères et

sœurs, à chacun la somme de 25 piastres⁵⁸. Le 4 juin 1878, ils cèdent à ce même fils la terre n° 45 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet ainsi que tous les animaux, les voitures et les instruments aratoires⁵⁹. Les donateurs s'en réservent cependant l'usufruit et exigent en retour que le donataire verse à Magloire et Henri, ses frères, à chacun 100 piastres, à Mélina et Elly (ou Élia), ses sœurs, à chacune 50 piastres, à Emma, sa sœur, 20 piastres et à Élisabeth, sa sœur, femme de Joseph Fortin, de la Rivière-des-Prairies, 15 piastres. Il devra aussi payer chaque année à ses parents une rente viagère de 200 piastres et leur livrer « aux premières neiges » dix cordées de bois, « tous quartiers sains et secs, orme et frêne mêlés ensemble ».

Il s'agit là d'une coutume qui était bien établie chez nous : le père cédait presque tout son avoir à l'un de ses fils, pas nécessairement à l'aîné. En contrepartie, le cessionnaire devait aider le reste de la famille. Il devenait pour ainsi dire la providence du clan. C'était une caractéristique de notre vie communautaire et d'une économie fragile, marquée par une situation coloniale.

Alphonse Pigeon acquiert de Joseph Gagnon la terre n° 38 le 17 décembre 1900⁶⁰. À la même époque, il se fait construire une imposante maison victorienne (actuellement le Club social de Montréal-Nord, 4898, boulevard Gouin Est, au coin de l'avenue Pigeon, ainsi nommée en souvenir de la famille). En 1916, il est marguillier en charge de la Visitation. Il avait été élu le 11 juillet 1892 commissaire de la municipalité scolaire de Saint-Charles-du-Bas-du-Sault⁶¹. Le 26 février 1923, il vend à la Pontiac Financial Company les terres n° 38 et 45, à l'exception de certaines subdivisions, pour la somme de 20 000 dollars⁶².

Voilà vraiment la fin d'une ère. L'histoire du Sault-au-Récollet sera, comme on l'a vu au sujet des Guilbault, à jamais révolue à la suite de l'urbanisation. Admirateur du frère Marie-Victorin, Jacques Ferron, pourtant homme de la modernité, voit, comme l'auteur de *la Flore laurentienne*, dans ce processus d'apparence inéluctable un grave avertissement pour un peuple comme le nôtre. « Ç'avait été mon prodigieux domaine, lit-on dans *l'Amélanchier*, ce n'était plus grand-chose ; on l'avait en partie déboisé, non pas pour renouer avec les anciens travaux, redonner son prix à une si longue peine perdue, pour semer de nouveau le blé, le mil et la gaudriole, mais pour y faire passer l'égout, préparer le sous-sol à une moisson de cottages, de

duplex, de bungalows et de split-levels, pour parfaire le labyrinthe américain et faire monter vers le Très-Haut, le naseau de Papa Boss, de nouvelles émanations de la civilisation pétrolière⁶³. »

Malgré tous les changements, une tradition artisanale se perpétue. Arthur Pigeon, fils d'Alphonse Pigeon et descendant de Barthélemy Pigeon le menuisier, avait fondé en 1914, avec Camille Drapeau, Pigeon et Drapeau, entreprise spécialisée dans le bois de construction. Il créera plus tard Pigeon et Fils, fabrique de bateaux de plaisance, qui deviendra par la suite Pigeon Marine.

Généalogie

1. Pierre Pigeon et Jeanne Godard
(Montréal, 20 novembre 1662)
2. Louis Pigeon et Agnès Coron
(Montréal, 7 janvier 1702)
3. Barthélemy Pigeon et Marie-Josephte Turcot
(Sault-au-Récollet, 16 janvier 1741)
4. Barthélemy Pigeon et Marie-Louise Simon-Delorme
(Sault-au-Récollet, 8 avril 1766)
5. Laurent Pigeon et Marie-Louise Saint-Aubin
(En deuxièmes noces, Saint-Laurent,
21 novembre 1808)
6. François-Xavier Pigeon et Marie-Reine
Desautels-Lapointe
(Sault-au-Récollet, 1^{er} février 1836)
7. Alphonse Pigeon et Stéphanie Pesant
(Sault-au-Récollet, 11 juin 1878)
8. Arthur Pigeon et Agnès Brignon-Lapierre
(Sault-au-Récollet, 21 novembre 1916)



L'atelier de Pigeon et Drapeau vers 1914.

IV. Les Brignon-Lapierre.

Pierre Brignon, dit Lapierre.

Pierre Brignon, dit Lapierre, naît en France vers 1642. Soldat du régiment de Carignan-Salières, il fait partie de la compagnie dirigée par le capitaine poitevin Philippe de Vernon, sieur de La Fouille. Âgé d'environ vingt-trois ans, il quitte La Rochelle le 13 mai 1665 sans doute à bord du *Saint-Sébastien* auprès du gouverneur Courcelle et de l'intendant Talon. Il débarque à Québec le 12 septembre. Il était en quelque sorte l'engagé de Charles du Jay, sieur de Manereuil, seigneur en partie du Grand-

Rozoy en Picardie, enseigne de la compagnie de La Fouille. D'ailleurs dans l'acte notarié par lequel Manereuil, devenu aussi seigneur au Canada, lui concède une terre le 2 janvier 1671 près de la rive nord du lac Saint-Pierre, il est question des « agréables services » qu'il avait rendus « pendant six ans » à cet officier⁶⁴. Ce qui peut nous laisser croire qu'il était déjà à ses côtés en Europe et qu'il était comme lui d'origine picarde. On rencontre d'ailleurs encore aujourd'hui le patronyme de *Brignon* en Picardie. Chez nous, on commence à écrire *Brignon* au cours du XVIII^e siècle.

Pierre Brignon épouse Charlotte Coi (ou Coy), veuve de Jean Bérard, à Manereuil le 24 avril 1678. L'acte de mariage rédigé par l'abbé Benoît-Pierre Duplein, le curé de Contrecoeur qui desservait aussi Sorel, n'indique malheureusement ni les noms de ses parents ni son lieu d'origine. Par ailleurs, selon le répertoire du notaire Antoine Adhémar, il passe un contrat de mariage le 3 octobre de la même année, mais cet acte est perdu.

Jean Brignon-Lapierre et ses fils.

Jean Brignon (appelé aussi Jean-Baptiste), fils de Pierre Brignon et de Charlotte Coi, s'établit dans la partie sud de la côte Saint-Michel vers 1708. Le terrier indique qu'il possède en 1712 une censive de 3 arpents sur 20 avec droit de commune, qui avait été concédée le 4 mars 1699 à Jean Pouget⁶⁵. Cette terre portera le numéro 1040. Au même titre que Pierre Dagenais fils et Louis Pigeon installés là respectivement en 1702 et en 1705, il compte parmi les premiers habitants qui feront souche dans la future paroisse du Sault-au-Récollet. Il avait auparavant, le 25 juillet 1702, acheté de Gilles Fortin une terre située à la côte Saint-Dominique de la Rivière-des-Prairies et l'avait revendue le 24 octobre 1703 à Jean Dabluy, dit Larose⁶⁶.

Le 6 janvier 1710, il épouse à Notre-Dame-de-Montréal Anne-Charlotte Prévost, fille d'Eustache Prévost et de Marie-Élisabeth Guertin, en présence entre autres d'Urbain Gervaise, pionnier de Ville-Marie. L'union de leur fille Marie-Isabelle et de Laurent Dagenais, bénie le 5 novembre 1736, constitue le quatrième mariage inscrit sur les registres de la paroisse du Sault-au-Récollet. Le 30 juin 1739, une autre de leurs filles, Marie-Josèphe, épouse au même endroit Pierre Papineau, grand-oncle de Louis-Joseph Papineau, le célèbre tribun ; on compte au XX^e siècle parmi leurs

descendants un autre Louis-Joseph Papineau, conseiller du roi, député libéral de Beauharnois aux Communes et à l'Assemblée législative, ainsi que M^{re} Joseph-Arthur Papineau, évêque de Joliette ⁶⁷.

Leur fils aîné Jean-Baptiste II convolera en justes noces au Sault-au-Récollet le 23 avril 1752 avec Françoise Turcot et héritera de la terre n° 1040, à la côte Saint-Michel, qui restera la propriété de la famille jusqu'au 10 juillet 1795, date où le petit-fils Jean-Baptiste III et sa femme Catherine Bazinet la vendront à Joseph Corbeil pour la somme de 1 400 livres ou *chelins* de 20 *coppes* ⁶⁸. Les descendants de ce couple habiteront notamment la paroisse de Saint-Laurent. L'un d'entre eux, Laurent Brignon-Lapierre, Dos Blanc bien prénommé, s'établira dans le Bas-du-Sault vers 1876, possédera les terres n° 63 et 64, le terrain n° 62 et habitera une maison de pierre, aujourd'hui disparue, qu'il ne faut pas confondre avec celle qui porte le numéro 4251 du boulevard Gouin Est.

Joseph Brignon-Lapierre, un des fils de Jean Brignon-Lapierre et d'Anne-Charlotte Prévost, acquiert la censive n° 1061 D dans la partie nord de la côte Saint-Michel vers 1750 et la censive n° 1061 C, qui s'étend de la commune jusqu'au bord de la rivière des Prairies, le 29 juillet 1751 ⁶⁹. Il se marie trois fois : d'abord avec Marie-Amable Martineau en 1755, ensuite avec Marie Beaulieu-Montpellier en 1760, enfin avec Élisabeth Deniau (ou Daigneault) en 1778. Il léguera la terre n° 1061 D et une partie de la terre n° 1061 C à son fils Jean-Baptiste, issu du deuxième lit ⁷⁰.

Luc Brignon-Lapierre au Bas-du-Sault.

Le 24 janvier 1814, Luc Brignon-Lapierre, fils de Joseph Brignon-Lapierre et d'Élisabeth Daigneault, épouse à Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe Suzanne Janot, dite Lachapelle, fille majeure de Joseph Janot-Lachapelle et de Marguerite Corbeil. Le 29 novembre 1814, il acquiert des époux Ambroise Cazal et Charlotte Pigeon une terre de 2 arpents de front, moins un pied et demi, sur à peu près 37 arpents et demi dans une ligne et 38 arpents environ dans l'autre ligne de profondeur, à la côte du Sault, ainsi qu'un terrain, situé à la côte Saint-Michel, de 7 perches de front plus ou moins sur 7 arpents de profondeur et, de là, prenant 6 perches de front sur 13 arpents de profondeur ⁷¹. Ces deux propriétés font respectivement partie des censives n° 1111 et 1066 C. Sur la

terre de la côte du Sault se trouve une maison de pierre (aujourd'hui 4251, boulevard Gouin Est, à Montréal-Nord) dont une partie, comme on l'a vu, fut bâtie vers 1745 par Charles Guilbault. De 1814 à 1912, elle sera habitée par Luc Brignon-Lapierre et ses descendants, c'est-à-dire par trois générations de la même famille.

Luc Brignon-Lapierre vend la terre n° 1066 C à Joseph Corbeil le 1^{er} juin 1821 ⁷².

Il s'intéresse aux affaires publiques. Le 11 juin 1832, il prend part en effet à l'« assemblée des chefs de famille » de l'arrondissement scolaire n° 1 de la paroisse, c'est-à-dire celui de la côte du Sault, pour y élire trois syndics : l'abbé Pierre Mercure, curé du lieu, Stanislas David, capitaine de milice, et Jean-Baptiste Corbeil, cultivateur ⁷³. On le retrouve en octobre 1837 à une réunion du Comité central et permanent des Patriotes du comté de Montréal, présidée par son frère consanguin, mentionné plus haut, Jean-Baptiste Brignon-Lapierre, ce cultivateur de la côte Saint-Michel qui avait été nommé membre du Comité lors de l'assemblée de Saint-Laurent, tenue le 15 mai précédent ⁷⁴. Luc Brignon-Lapierre y appuie cette proposition soumise par Théophile Cadotte, de la Côte-des-Neiges, dans laquelle, soit dit en passant, on reconnaît l'influence de l'Europe et des États-Unis, en particulier de la Révolution française de 1830, sur nos forces insurrectionnelles :

Que la passation par les ministres de Sa Majesté et le Parlement anglais de l'infâme résolution huitième comporte une déclaration de l'intention de gouverner à l'avenir cette colonie non suivant la loi mais par la force, laquelle est une violation du pacte sociale qui tend à la dissolution des liens et des obligations entre les sujets et la Couronne ; qu'après une telle déclaration et l'énonciation des principes destructeurs de toute liberté civile, il sied mal au gouvernement ou à ses agents dans cette province de se plaindre des mesures adoptées par le peuple pour sa protection, ce gouvernement et ses agents ayant été les premiers à violer les lois en attaquant immoralement les droits fondamentaux de propriété, ce qui justifierait tous procédés qui peuvent être adoptés sur la défensive par ceux dont la propriété est attaquée ⁷⁵.

Son neveu Ambroise Brignon-Lapierre, fils de Jean-Baptiste Brignon-Lapierre, le président de la réunion, et d'Élisabeth Plessis-Belair, sera emprisonné par les Anglais pour avoir pris les armes avec le docteur Jean-Olivier Chénier à Saint-Eustache-de-la-Rivière-du-Chêne. Né au Sault-au-

Récollet, il y avait épousé Judith Dagenais le 26 février 1816. Il s'était établi à Saint-Eustache d'abord pour y cultiver la terre. Il sera aubergiste dans cette localité après la Rébellion. Il achètera, le 15 octobre 1845, l'emplacement où se trouvaient les ruines de la demeure de Pierre Janvry, dit Belair, incendiée durant les troubles, pour y construire une nouvelle maison (aujourd'hui 65, rue Saint-Louis). Il s'installera par la suite à Bytown ⁷⁶.

En 1846, Luc Brignon-Lapierre est marguillier en charge de la Visitation. Son petit-neveu Joseph Brignon-Lapierre, l'enfant de Jean-Baptiste Brignon-Lapierre fils, de la côte Saint-Michel, et de Marguerite-Angélique Turcot, sera maire de la paroisse de 1887 à 1889 ⁷⁷, continuant ainsi la tradition politique plus marquée des Brignon de la partie sud-ouest du Sault-au-Récollet.

Le 5 novembre 1847, Luc Brignon-Lapierre et sa femme cèdent à leur fils Pierre la terre qui fait partie de la censive n° 1111 ainsi que la maison de pierre, la grange, l'étable, le hangar et les autres dépendances qui s'y trouvent ⁷⁸. Ils lui cèdent de plus trois chevaux, quatre vaches à lait, vingt brebis, trois douzaines de poules avec un coq, deux cochons, une charrue à l'anglaise, deux charrettes avec des roues ferrées, deux traîneaux, deux herses à dents de fer, deux grandes charrettes sans roues, deux tombereaux, un van et plusieurs autres objets. Les cédants se réservent la partie de la maison du côté sud-ouest de la cave au grenier. Le cessionnaire sera tenu, à la première demande, de séparer la partie du grenier réservée aux cédants par une bonne cloison de bois et d'y percer une porte. Parmi les nombreuses autres réserves stipulées dans l'acte notarié de huit pages, notons que Pierre Brignon-Lapierre devra durant huit ans verser à ses parents la moitié des revenus de la terre, à son oncle Amable Janot-Lachapelle la somme de 660 livres, à chacun de ses cinq frères, Jean-Baptiste, Luc, Joseph, Louis et Moïse, 300 livres, en sus 360 livres à son frère Jean-Baptiste et 200 francs à chacune de ses trois sœurs, Suzanne, Marie et Lucie (ou Luce). De plus, il devra donner à ses parents 15 livres de sucre du pays « de bonne qualité » en avril, 12 livres de « bonnes » chandelles à la Saint-Michel, au besoin 2 livres de thé et 2 livres de café, 20 livres de « bon » savon, 20 gallons de « bonne » bière de table, un gallon de rhum, 10 piastres d'Espagne en argent et une foule d'autres choses. Enfin, il sera tenu de faire inhumer les cédants, de veiller à la célébration des funérailles et, si possible,

d'un service anniversaire pour chacun d'eux, sans oublier l'obligation de faire chanter au plus tôt pour l'un et l'autre une grand-messe de requiem « à un autel privilégié »...

Ce qui n'est pas sans rappeler une scène de *la Terre paternelle*, roman que le notaire Patrice Lacombe publia à la même époque et dont l'action se déroule précisément au Sault-au-Récollet :

— Un cochon gras pesant au moins 200 livres. Un... [C'est le notaire qui parle.]

— Mais papa, interrompt le garçon, voyez donc, la rente est déjà si forte ! Mettez donc un cochon maigre ; il ne vous en coûtera pas beaucoup à vous pour l'engraisser.

— Non, non, dit le père, nous sommes convenus d'un cochon gras, tenons-nous-en à nos conventions. Là-dessus, longue discussion entre eux, à laquelle tous les assistants prirent part. À la fin, le notaire parut comme illuminé d'une idée subite :

— Tenez, s'écria-t-il, je m'en vais vous mettre d'accord ; vous, père Chauvin, vous exigez un cochon gras ; vous, le fils, vous trouvez que c'est trop. Eh bien, mettons : un cochon raisonnable.

— C'est cela, c'est cela, dirent ensemble tous les assistants ⁷⁹.

Le 14 novembre 1847, neuf jours après la cession faite par ses parents en sa faveur, Pierre Brignon-Lapierre conclut devant les notaires François-Xavier Racicot et Louis-Séraphin Martin-Ladouceur un contrat de mariage avec Anastasie Vanier, fille de Pierre Vanier et de Marie Lebeau-Lalouette, de la même paroisse ⁸⁰. Comme la demoiselle est mineure, son père stipule en son nom. Patriote, Pierre Vanier participa à l'assemblée de Saint-Laurent le 15 mai 1837. Il y fut élu membre du Comité permanent du comté de Montréal ⁸¹, bien qu'il eût été nommé, le 7 octobre 1830, lieutenant du huitième bataillon — officiellement loyaliste — de la ville de Montréal, formé des milices de la Longue-Pointe, de la Pointe-aux-Trembles, de la Rivière-des-Prairies, du Sault-au-Récollet et de Saint-Laurent. Les autorités lui accordèrent sa retraite le 9 janvier 1846 en l'élevant au grade de capitaine ⁸². En 1832, ce cultivateur avait été marguillier en charge de la Visitation, puis élu syndic de l'arrondissement scolaire de la côte Saint-Michel ⁸³.

Pierre Brignon-Lapierre épousera Anastasie Vanier le 23 novembre 1847 en l'église de la Visitation. On retrouve au bas de l'acte de mariage les signatures d'Eusèbe Turcot, d'Émilie Dugas, de

Luce Brignon, de Joseph Green, d'Angélique Turcot, de Félix Vanier, de Fleury Vanier, de Henri Vanier, de Moïse Brignon et celle de l'officiant, le curé Jean-Jacques Vinet-Souigny.

Ce Moïse Brignon qui signe au bas de l'acte est le frère de Pierre. Il épousera dans la paroisse Marie-Louise Corbeil le 1^{er} octobre 1861. Très attaché à son terroir, il devra néanmoins s'établir dans les Cantons de l'Est. Son frère Louis avait épousé Émilie Meilleur, toujours au Sault-au-Récollet, le 15 janvier 1856. Plus heureux, il avait pu s'installer, lui, sur une terre de la localité qui appartenait à sa femme depuis le 14 août 1852⁸⁴. On donnera à cette propriété les numéros 26 et 27 du cadastre. Il habitait donc la maison Drouin-Xénos (du nom des propriétaires actuels), aujourd'hui 5460, boulevard Gouin Est, construite en 1741-1742 pour Pierre Annegrave (ou Andegrave), dit Champagne.

Le 6 janvier 1849, Luc Brignon-Lapierre meurt à l'âge de soixante-deux ans. On l'inhumera deux jours plus tard « dans les voûtes de la sacristie » de l'église paroissiale en présence de Luc Pigeon et de François Colleret-Bourguignon, ses voisins. La valeur de l'avoir de la communauté qu'il formait avec sa femme se chiffre, le 13 décembre 1849, à 1 391 livres et 11 sous, en excluant des animaux estimés à 252 livres qui leur étaient dus⁸⁵. On ne tient pas compte évidemment de la terre et des autres biens que le couple avaient cédés en 1847 à Pierre Brignon-Lapierre. Parmi les choses qui appartiennent encore à la veuve figurent une charrette, deux juments, une calèche, un fusil, deux cochons gras et quatre cochons maigres.

Pierre Brignon-Lapierre, un cultivateur aisé.

Le 17 mars 1855, Pierre Brignon-Lapierre achète d'un cultivateur du voisinage, Louis Pigeon, veuf de Joseph Colleret-Bourguignon, une île de la rivière des Prairies, dans la paroisse de Saint-Joseph, d'une superficie approximative de 24 à 25 arpents, avec une grange « dessus construite », et obtient de lui un droit de passage à partir du chemin public de l'île de Montréal pour accéder à la propriété, le tout pour la somme de 2 500 francs ancien cours⁸⁶. Puis, il acquiert de François-Xavier Colleret-Bourguignon et de sa femme Marie-Josephite Turcot, le 8 avril 1872, un terrain d'un arpent de front sur 19 arpents de profondeur et la juste moitié, côté sud-ouest, d'un morceau de terre, moins la moitié, côté nord-est, de l'emplacement de la maison des

époux Joseph Gagnon et Félié David, pour la somme de 7 600 francs ancien cours⁸⁷. Il fera donation le 3 janvier 1875 de ces deux dernières propriétés à son fils aîné et homonyme Pierre⁸⁸, qui les vendra deux ans plus tard à Laurent Brignon-Lapierre⁸⁹ après avoir acheté pour s'y établir la terre n° 35 du cadastre de la Rivière-des-Prairies⁹⁰. Enfin, le 11 décembre 1885, Pierre Brignon-Lapierre père achète d'Alphonse L'Archevêque la terre n° 37 du cadastre du Sault-au-Récollet mesurant un arpent de front sur environ 40 arpents de profondeur avec une maison et des dépendances pour la somme de 2 166 piastres et deux tiers « du cours actuel »⁹¹.

Le 5 mai 1856, on nomme Pierre Brignon-Lapierre père inspecteur des chemins et ponts pour toute la paroisse et le 24 janvier 1870 inspecteur des clôtures et fossés pour le Bas-du-Sault. En 1859, il est commissaire de la municipalité scolaire du Sault-au-Récollet et il occupera ce poste jusqu'au 25 avril 1863, date où Stanislas L'Archevêque le remplacera. Le 10 avril 1861, il propose de faire démolir l'école de l'arrondissement du Bas-du-Sault, qui n'est plus « logeable », et de la faire reconstruire au même endroit. Appuyée par Jean-Baptiste Léonard, la motion est adoptée. Le 8 juillet 1872, Pierre Brignon-Lapierre sera élu commissaire de nouveau et exercera ses fonctions jusqu'en 1878. Il sera marguillier en charge de la Visitation en 1877⁹².

Le 7 mars 1882, il lègue par testament tous ses biens à sa femme⁹³. Il précise par un codicille, le 26 juillet 1886, qu'elle ne devra en disposer qu'en faveur de Nephtali, Joseph, Alfred et Alphonse, leurs fils⁹⁴. Il meurt le 14 septembre 1886. Anastasie Vanier, veuve de Pierre Brignon-Lapierre, qui mourra à son tour le 15 octobre 1896, cède le 13 mai 1894 la moitié sud-ouest de la terre n° 61 à Alfred, la moitié nord-est de la même propriété à Alphonse, la terre n° 37 à Joseph et à chacun le tiers de l'île qui porte le numéro 175 du cadastre de Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies. En contrepartie, ces trois cessionnaires devront notamment verser à part égale une somme de 666 piastres et 66 centins à leur frère Nephtali, qui demeure à Montréal⁹⁵.

Alphonse Brignon-Lapierre fut élu commissaire de la municipalité scolaire de Saint-Charles-du-Bas-du-Sault le 13 juillet 1903. Son frère Alfred le devint à son tour le 8 juillet 1907 et fit partie du conseil municipal de la paroisse de 1910 à 1913⁹⁶.

L'avocat Gordien Ménard (quatrième de sa lignée

à porter ce prénom), qui fut échevin de Montréal de 1912 à 1918, Aurore Lemay-Delorme, femme de Joseph-Aumand Cadieux, lequel fut secrétaire du conseil municipal de Montréal-Nord durant de nombreuses années, Agnès Brignon-Lapierre, femme d'Arthur Pigeon, cofondateur de Pigeon et Drapeau ainsi que de Pigeon et Fils, Jean Bélisle, vice-président fondateur de la Société pour la conservation du Sault-au-Récollet et maintenant professeur d'histoire de l'art à l'université Concordia, descendent tous de Pierre Brignon-Lapierre et d'Anastasia Vanier.

De la terre des Brignon au domaine de la Croix gammée...

Le 25 août 1910, Joseph Brignon-Lapierre vend la terre n° 37 à Ucal-Henri Dandurand pour 13 000 dollars⁹⁷.

Le 23 avril 1912, Alfred et Alphonse Brignon-Lapierre vendent, à leur tour, la terre n° 61 à Arthur Écrement, notaire, Napoléon Turcot, maître plombier, O.-H. Létourneaux, médecin, et J.-H. Nault, pharmacien, pour la somme de 30 000 piastres⁹⁸. Le lendemain même, le 24 avril, ces derniers revendent la terre pour 58 000 piastres à Beaudin et C^{ie}, représenté par son président J.-Z. Malo et son secrétaire L.-R. Robitaille⁹⁹ !

Arthur Écrement, qui fut député de Berthier à la Chambre des communes, était à cette époque secrétaire de l'organisation libérale dans le district de Montréal et fréquentait assidûment le club de Réforme. Le 25 avril 1912, lui et les trois coacquéreurs transportent au financier Trefflé Bastien une somme de 26 000 piastres, que leur devait Beaudin et C^{ie} dans la vente de la terre n° 61, contre la somme de 23 000 piastres¹⁰⁰. Bastien obtient donc 3 000 piastres de la transaction initiale. On doit notamment à cet entrepreneur dynamique la canalisation et le pavage des rues de Maisonneuve, de Saint-Louis, de Saint-Henri, de Sainte-Cunégonde, de Lachine, de Saint-Lambert et de Valleyfield ainsi que l'aqueduc de Dorion et de Vaudreuil. Grand propriétaire foncier, il payait chaque année à la seule ville de Montréal plus de 3 000 dollars de taxes¹⁰¹. Cependant, le krach de 1929 le ruina.

Le 14 septembre 1915, Beaudin et C^{ie}, représenté par son président d'alors Joseph-Émile Beaudin, un comptable, et son secrétaire Wilfrid Dampousse, cède à la ville de Montréal-Nord certaines avenues

et rues faisant partie des terres n° 61 et 62¹⁰². Certaines de ces voies, énumérées dans l'acte notarié, portent déjà des noms, à commencer par celui de Beaudin lui-même. Les autres semblent bien être ceux de ses associés et d'un notaire, Georges Dufort, auquel la société avait souvent recours. Certains resteront, d'autres disparaîtront comme cette appellation de Swastika que la compagnie avait curieusement donnée à son domaine domiciliaire constitué précisément des terres n° 61 et 62¹⁰³ ! Elle avait même eu soin de réserver sur le boulevard Pie-IX un terrain pour la construction d'une église aussi monumentale que celle du Très-Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, cette ville modèle créée plus au sud par les spéculateurs canadiens-français, bien pensants par la force des choses, qui depuis des décennies profitaient de l'industrialisation et de l'expansion de la banlieue montréalaise. Beaudin et C^{ie} possède d'ailleurs un bureau dans cette municipalité, dans l'édifice de la banque Molson au coin de la rue d'Ontario et de l'avenue La Salle, en plus de son bureau principal situé dans le National Trust Building, au 151 de la rue Saint-Jacques, puis à partir du 1^{er} mai 1913 dans l'édifice de la Merchants Bank, au coin des rues Sainte-Catherine et de l'Université.

Les sentiments religieux et patriotiques tempéraient l'amour du lucre. À l'exemple de leurs prédécesseurs les zouaves pontificaux Sévère Rivard et Gustave Drolet qui avaient participé à l'essor du village de Saint-Jean-Baptiste, les spéculateurs de l'époque voulaient recréer à la ville le cadre paroissial afin d'y attirer les ruraux qui souvent embrasseront la condition ouvrière et vivront sur ces terres dont des cultivateurs en général aisés s'étaient trop libéralement départi. Ils visaient d'une manière plus ou moins consciente à reconquérir Montréal, à le soustraire aux Anglais. Grâce au lotissement et aux annexions, la métropole se transformait à vue d'œil si bien que l'élection de Médéric Martin à la mairie, le 6 avril 1914, rompit la tradition de l'alternance entre un francophone et un anglophone. Ce cigarier, qui fut aussi député libéral de Sainte-Marie à la Chambre des communes, misa entièrement sur les siens, qui constituaient déjà la majorité, pour remporter la victoire.

Le temple imposant imaginé par les promoteurs de Swastika ne sera jamais construit. La crise économique ralentira le progrès urbain, mais il reprendra de plus belle après la Deuxième Guerre mondiale et bouleversera pour toujours l'univers des

vieilles familles terriennes de l'île de Montréal.

Généalogie

1. Pierre Brignon, dit Lapierre, et Charlotte Coy
(Manereuil, 24 avril 1678 ; registre déposé à Saint-
Pierre-de-Sorel)
2. Jean Brignon-Lapierre et Anne-Charlotte Prévost
(Montréal, 6 janvier 1710)
3. Joseph Brignon-Lapierre et Élisabeth Daigneault
(En troisièmes noces, Montréal, 12 janvier 1778)
4. Luc Brignon-Lapierre et Suzanne Janot-
Lachapelle
(Longue-Pointe, 24 janvier 1814)
5. Pierre Brignon-Lapierre et Anastasie Vanier
(Sault-au-Récollet, 23 novembre 1847)
6. Les frères Pierre, Nephtali, Joseph, Alfred et
Alphonse; les sœurs Odile, Anastasie, Mélina,
Joséphine, Hermiline et Mathilde Brignon-Lapierre.



Ci-dessus, Moïse Brignon-Lapierre, le frère de Pierre, et sa femme Marie-Louise Corbeil vers 1865.



Ci-dessus, au premier plan, Pierre Brignon-Lapierre (1818-1886) et sa femme Anastasie Vanier (1827-1896) vers 1860.

V. Les Dagenais.

Tailleur de profession, Pierre Dagenais, le premier de cette famille à s'établir au pays, venait de la paroisse de Saint-Sauveur dans la ville de La Rochelle. Il était le fils d'Arnaud Dagenais et d'Andrée Poulet. Il épousa à Montréal le 17 novembre 1665 Anne Brandon, fille de Daniel Brandon et de Jeanne Proli, de la ville de Sedan. Il fut tué par les Iroquois à la Rivière-des-Prairies le 9 août 1689, soit quelques jours après le massacre de Lachine.

Son fils, qui portait aussi le nom de Pierre Dagenais, unit sa destinée à celle de Marie Drouet le 30 avril 1695 à la Pointe-aux-Trembles. Pionnier de ce qui deviendra plus tard la paroisse du Sault-au-Récollet, il s'établit dans la partie nord de la côte Saint-Michel dès le 15 septembre 1702. Les Sulpiciens lui concédèrent ce jour-là une terre de 3 arpents de front sur 20 de profondeur avec droit de commune¹⁰⁴. Cette censive portera le numéro 1084 D. Pierre Dagenais était capitaine de

milice de la côte Saint-Michel en 1729.

Son fils aîné Joseph-Michel épousa Marie-Anne Lemay-Delorme à Notre-Dame-de-Montréal le 17 janvier 1718. Son petit-fils François, qui se maria avec Marie-Louise Pigeon au Sault-au-Récollet le 17 janvier 1746, est le premier d'une lignée de quatre François Dagenais qui continuèrent d'habiter la côte Saint-Michel.

Les prénoms se transmettaient souvent au cours des générations comme pour maintenir une continuité. Bien sûr, le père donnait fréquemment le sien au fils aîné. La mère faisait de même à l'endroit de la fille aînée. Mais il y avait aussi une série de noms de baptême particulière à certaines familles. Par exemple, l'oncle s'appelait parfois comme le neveu, bien que le premier ne fût pas nécessairement le parrain du second.

Il semble que la tradition eût pris naissance au Canada. D'ordinaire, ce n'était pas le prénom de l'aïeul resté en France qui se perpétuait mais celui du colon ou de son fils. Peut-être parce qu'un bon nombre de nos ancêtres étaient des cadets. Ne pouvant guère bénéficier d'un héritage, ils seraient partis pour le Nouveau Monde... Peut-être aussi parce qu'ils avaient confusément conscience de former un peuple nouveau, comme le croyait Jacques Ferron... Plusieurs familles, rappelait l'écrivain, n'ont-elles pas gardé le surnom de l'arrivant à la place de leur patronyme ¹⁰⁵ ? Son maître à penser, Léon Gérin, y voyait, lui, la persistance de la tradition féodale suivant laquelle le nom se rattache plus à la terre possédée qu'à celui porté par le père ¹⁰⁶. Ce Mauricien pensait bien sûr aux Rivard devenus Loranger, Laglanderie, Dufresne, Bellefeuille... On ne peut vérifier sur l'heure toutes ces hypothèses. Une étude onomastique sérieuse reste à faire. Chose certaine, il faut écarter un chimérique reniement de l'Europe. Notre enracinement se fit sans apologie, de la manière la plus naturelle.

François Dagenais possédait en 1748 deux censives, l'une de 3 arpents sur 20, l'autre de 3 arpents sur toute la profondeur non concédée, qui, ensaisinées le 12 mars 1760, porteront respectivement les numéros 1081 D et 1081 C. Il était aussi propriétaire d'une portion de la censive n° 1080 ¹⁰⁷. Lui et sa deuxième femme Marguerite Turcot cédèrent le 8 octobre 1774 à François Dagenais II, enfant issu du premier lit, une terre, toujours située à la côte Saint-Michel, de 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur qui correspondra, selon le

cadastre abrégé de 1861, au numéro 1081 (tout court) du terrier ¹⁰⁸. On trouve dans la censive une maison de bois, deux granges, deux étables et d'autres dépendances. Dans l'inventaire des biens de François Dagenais II et de Marie-Catherine Lebeau, dressé le 15 janvier 1787 après le décès de cette dernière, il est question d'une maison « neuve en pierre » (aujourd'hui 5555, rue Jarry Est, à Saint-Léonard) et non plus d'une simple demeure de bois. La bâtisse mesure 34 pieds sur 33. Une « allonge » de pierre de 9 pieds sur 10 sert de laiterie ¹⁰⁹.

Le 14 avril 1802, François Dagenais II cède la terre à son fils François Dagenais III devant les notaires Louis Chabouillez et Charles Prévost ¹¹⁰.

François Dagenais IV, un cultivateur des plus prospères.

Le 22 décembre 1821, c'est au tour de François Dagenais III de faire donation à son fils François Dagenais IV de la moitié est de la censive, où il ne se trouve aucun bâtiment ¹¹¹. Puis, le 6 novembre 1826, il lui laisse l'autre moitié, où se situent la maison de pierre et les dépendances ¹¹². Le 12 janvier 1822, François Dagenais IV, âgé de vingt ans, conclut un contrat de mariage avec Madeleine Corbeil, âgée de dix-huit ans, fille de Paul Corbeil et de Madeleine Dagenais ¹¹³. Chacun des pères stipule, selon la loi, au nom de son enfant mineur. Le jeune homme s'engage à verser à sa future un douaire de 500 livres « de vingt *copres* [*sic*] ou *chelins* ancien cours ». Le mariage sera célébré le 28 janvier suivant en l'église de Saint-Vincent-de-Paul. Thomas, l'un des fils du couple, fera ses études au collège de Sainte-Thérèse et au grand séminaire de Montréal. M^{gr} Bourget l'ordonnera prêtre au Sault-au-Récollet le 18 décembre 1858. Il sera curé de Saint-Sauveur-des-Monts (1864-1874), puis de Saint-Roch-de-l'Achigan (1874-1904).

François Dagenais IV achète d'Élisabeth Dagenais, veuve de Charles Giroux, le 15 décembre 1845, une terre située dans le Bas-du-Sault contenant 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur avec une maison de pierre et des dépendances « dessus construites ¹¹⁴ ». Cette censive porte le numéro 1125. En vertu d'un accord conclu le 8 décembre 1845 avec Jean-Baptiste Corbeil, il en cède la moitié ouest à son fils Georges ; puis le 20 juin 1848, il laisse l'autre moitié à son fils Louis ¹¹⁵. Ces terres porteront les numéros 11 et 12

du cadastre de la paroisse. François Dagenais IV et sa femme font aussi donation à Louis de plusieurs choses, dont une charrue, deux chevaux de trait, une paire de bœufs, une herse, deux charrettes, un tombereau, une vache, quatre brebis, six poules et un coq. En échange, le donataire devra verser aux donateurs 6 000 livres ancien cours ainsi qu'une rente viagère annuelle de dix minots de « blé-froment, sec, net, loyal et marchand » avec 25 livres de « beau » sucre d'érable à compter de la Saint-Michel. Le 6 décembre 1849, Georges obtiendra sa part de biens meubles ¹¹⁶.

Comme on le devine déjà, François Dagenais IV était un cultivateur très à l'aise pour l'époque. L'inventaire des biens que sa veuve fit dresser en 1854 compte trente-cinq pages ¹¹⁷. L'estimation des meubles et des effets de la communauté se chiffre à 45 000 livres et 26 *chelins*. On dénombre entre autres les bêtes suivantes : un cheval, trois juments, cinq poulains, une pouliche, six vaches, quatre taureaux, onze moutons, trois cochons, une truie, cinq cochonnets, neuf oies, quatorze couples de dindes, quinze couples de « vieilles poules » et sept couples de poulets. S'y ajoutent la terre et 94 livres en deniers comptants. N'oublions pas deux rouets, un dévidoir, deux moulins à beurre, un saloir, des balances et une foule d'autres choses dans la demeure, dans la laiterie, dans la boulangerie, dans la grange, dans le hangar et dans la remise. Grâce à tous ces instruments, la maisonnée pouvait presque se suffire à elle-même. Le fils d'Antoine Gérin-Lajoie, Léon Gérin (1863-1951), d'une génération fort antérieure à celle de nos parvenus de l'esprit, résume ce mode de vie d'une manière admirable :

... la famille de l'Habitant est une ruche de travailleurs de tout sexe, de tout âge, de toute capacité où jeunes et vieux, ~~hommes~~ femmes, enfants, vieillards, infirmes même ont leur emploi et leur utilité, chacun y trouvant la satisfaction de ses ~~propres~~ besoins et la récompense des services rendus. Type de ~~gouvernement~~ familial unique en son genre, combinant le rôle de ~~la famille~~ et celui de l'atelier de travail, admirablement adapté à la satisfaction des besoins d'une population aux mœurs ~~simples~~ aux exigences modestes : le seul qui fût pratique et viable au début de notre vie coloniale et resté jusqu'à nos jours la pierre angulaire de notre survivance dans le nouveau monde ¹¹⁸.

Louis Dagenais se marie avec Anastasie Laurin (ou Lorrain) au Sault-au-Récollet le 18 juillet 1848. Selon l'atlas de Hopkins (1879), il possède deux

terres, celle qui lui appartient depuis 1848 (le numéro 11 du cadastre) et celle qui appartenait à son frère Georges (le numéro 12) ¹¹⁹. Il fera donation de la première à son fils Roch le 9 novembre 1893 et vendra la seconde, avec des instruments aratoires, des animaux et un lopin de « terre à bois » situé dans la paroisse de Terrebonne, à son fils Eugène, le 7 janvier 1899, pour la somme de 3 666 dollars 66 *centins* et deux tiers (on ne peut s'empêcher de penser au nombre 666 de l'Apocalypse...) ¹²⁰. En plus de la terre n° 11, il avait cédé à Roch Dagenais deux chevaux, deux vaches, deux moutons, un cochon, six poules, une charrue en fer, une paire de herses, une grande charrette, un tombereau à roues, une charrue double, un traîneau de promenade, une voiture double d'hiver pour « charroyage » et d'autres biens.

Roch Dagenais avait épousé en premières noces Rose-Anna Legault, dite Deslauriers, à Saint-Laurent le 28 novembre 1893. Il se mariera en secondes noces avec Léonie Lebeau au même endroit le 30 juin 1903. On l'élima commissaire de la municipalité scolaire de Saint-Charles-du-Bas-du-Sault en 1913 ¹²¹. À la différence de la plupart des cultivateurs de l'ancien Sault-au-Récollet, il ne vendra pas sa terre au début du siècle. Située à l'extrémité est de la paroisse, elle faisait d'ailleurs partie d'une zone encore peu propice à l'urbanisation. À part trois sections vendues en 1918, en 1932 et en 1939, Roch Dagenais, le 17 novembre 1941, la laissera donc à ses fils, tous issus du deuxième lit, Léonidas, Jean-Paul et Bernard, cultivateurs à l'époque ¹²². Ils en vendront d'autres parties le 16 janvier 1958 à Morris Feinstein, manufacturier de Montréal ¹²³, mettant ainsi fin à sa vocation agricole. Signalons que Bernard Dagenais fut longtemps à la tête de Pigeon Marine.

Quelle étonnante continuité ! L'histoire d'une telle lignée, aux allures presque dynastiques, nous rappelle que la paroisse évoluait en vase clos, formait quasiment un univers en elle-même. Elle nous fait entrevoir les relations étroites et continues entre les gens de la côte du Sault et ceux de la côte Saint-Michel. Cela nous frappe d'autant plus qu'il s'agit des Dagenais, l'un des clans les plus nombreux de la localité. On ne compte pas moins de 218 mariages unissant un homme ou une femme de ce nom dans les registres paroissiaux entre 1736 et 1970. À part celle que nous venons d'étudier, il y a donc plusieurs autres lignées. L'une d'entre elles se rattache

au 2900, boulevard Gouin Est, une maison de pierre cédée le 24 juin 1807 par Louis Dagenais et sa femme Marguerite Pigeon à leur fils François¹²⁴, un cousin éloigné des quatre homonymes mentionnés plus haut. Notons en terminant qu'une quinzaine de François Dagenais — véritable nom de prédilection — se marièrent au Sault-au-Récollet.

Généalogie

1. Pierre Dagenest (ou Dagenais) et Anne Brandon
(Montréal, 17 novembre 1665)
2. Pierre Dagenais et Marie Drouet
(Pointe-aux-Trembles, 30 avril 1695)
3. Joseph-Michel Dagenais et Marie-Anne Lemay-Delorme
(Montréal, 30 janvier 1718)
4. François Dagenais et Marie-Louise Pigeon
(Sault-au-Récollet, 17 janvier 1746)
5. François Dagenais et Marie-Catherine Lebeau
(Longue-Pointe, 8 février 1773)
6. François Dagenais et Marie-Louise Thibault
(Sault-au-Récollet, 18 janvier 1796)
7. François Dagenais et Madeleine Corbeil
(Saint-Vincent-de-Paul, 28 janvier 1822)
8. Louis Dagenais et Anastasie Laurin
(Sault-au-Récollet, 18 juillet 1848)
9. Roch Dagenais et Léonie Lebeau
(En deuxièmes noces, Saint-Laurent,
30 juin 1908)



Ci-dessus, maison de la côte Saint-Michel (aujourd'hui 5555, rue Jarry Est, à Saint-Léonard) construite pour François Dagenais II vers 1785. En bas à gauche, Roch Dagenais, fils de Louis Dagenais et d'Anastasie Laurin, vers 1908.

NOTES

Sigles utilisés

LCAF : Archives de la fabrique de la Visitation, livres de comptes et actes de la fabrique.

MPSR : Archives de la ville de Montréal-Nord, procès-verbaux de la municipalité de la paroisse du Sault-au-Récollet.

MSSCBS : Archives de la Commission des écoles catholiques de Montréal, procès-verbaux de la municipalité scolaire de Saint-Charles-du-Bas-du-Sault.

MSSR : Archives de la Commission des écoles catholiques de Montréal, procès-verbaux de la municipalité scolaire du Sault-au-Récollet.

TIM : Archives du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, *Livre terrier de la seigneurie de l'île de Montréal à l'exception de la ville, des faubourgs et des villages.*

Chaque nom propre suivi d'une date et d'un numéro d'acte correspond à un document extrait d'un minutier notarial.

1. Fr. Simonnet, 10 mars 1741, 24.
2. *Id.*, 28 sept. 1741, 217.
3. *Id.*, 12 oct. 1742, 281.

4. *Id.*, 13 oct. 1748, 336.
5. LCAF, 13 janv. 1753.
6. Ch.-Fr. Coron, 4 août 1762, 3723.
7. C.U.M., Service de la planification du territoire, *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, Architecture rurale*, 1986, p. XVIII.
8. Ch.-Fr. Coron, 4 août 1762, 3724.
9. J.-B. Constantin, 26 août 1806, 187.
10. *Id.*, 26 août 1806, 188.
11. *Id.*, 1^{er} avril 1807, 188.
12. C.U.M., *op. cit.*, pp. 61-63.
13. *Ibid.*, pp. 64-65.
14. Henry W. Hopkins, *Atlas of the City and Island of Montreal* [...], Montréal, Provincial Surveying and Publishing Co., 1879, planche 104.
15. MPSR, 1858, 1859, 1860, 1862, 1868, 1870, 1873, 1878, 1912; MSSR, 1870.
16. Marie-Victorin, « Ne vends pas la terre », dans *Récits laurentiens*, Montréal, Procure des Frères des écoles chrétiennes, 1942, p. 119. La première édition date de 1919.
17. *Le Journal des Jésuites*, publié pour la première fois en 1871 par les abbés Laverdière et Casgrain, Montréal, Éd. François-Xavier, 1973, p. 257.
18. L. Huguet-Latour, 13 févr. 1807, 215.
19. Th. Barron, 30 juin 1808, 1401.
20. Bibliothèque nationale du Québec, fonds Gabriel-Nadeau, compte rendu d'une visite du docteur Nadeau à Rosaire Dion-Lévesque, 25 mai 1946.
21. J.-B. Constantin, 27 avril 1842, 4784.
22. Cadastre abrégé de la seigneurie de l'île de Montréal, dressé le 24 août 1861 par Norbert Dumas, dans *Cadastres abrégés des seigneuries du district de Montréal* [...], t. II, Québec, Stewart Derbishire et George Desbarats, 1863, p. 73.
23. Hopkins, *op. cit.*, planche 104.
24. C.-E. Germain, 4 août 1876, 2653.
25. *Id.*, 14 mars 1879, 3638.
26. *Id.*, 11 déc. 1885, 5469.
27. MPSR, 1866.
28. MPSR, 1862, 1868, 1898, 1903; LCAF, 1874, 1904; MSSR, 1862, 1890, 1892; MSSCBS, 1897, 1901, 1902, 1903, 1905, 1910, 1913, 1917.
29. MPSR, 1864.
30. C.-E. Germain, 14 sept. 1881, 4389.
31. MPSR, 1858.
32. *Le Moniteur acadien* (Shédiac, Nouveau-Brunswick), 22 juil. 1892, p. 2.
33. Joseph-Aquila L'Archevêque, *Vers la Terre sainte*, Montréal, La Croix, 1911, pp. 339-342.
34. *Ibid.*, p. 6.
35. *Ibid.*, pp. 20-21.
36. *Ibid.*, p. 25.
37. *Ibid.*, p. 399.
38. *Le Moniteur acadien*, 19 nov. 1914, p. 2.
39. Lionel Groulx, *Mes Mémoires*, Montréal, Fides, 1970, t. I, p. 231.
40. L'Archevêque, *op. cit.*, pp. 130 et 132.
41. R. Larivé, 10 mars 1908, 1001.
42. R. Leroux, 25 août 1910, 3532.
43. *Id.*, 25 août 1910, 3531.
44. J.-L. Girouard, 7 nov. 1910, 730.
45. *Id.*, 7 nov. 1910, 731.
46. C.-E. Germain, 12 juil. 1905, 10279.
47. R. Larivé, 25 nov. 1910, 1504, 1505, 1506, 1507.
48. TIM, censive n° 1049.
49. François-Xavier de Charlevoix, *Journal d'un voyage fait sur l'ordre du roi dans l'Amérique septentrionale* [...], Paris, Nyon fils, 1744, t. III, p. 137.
50. Archives françaises des colonies, C 11 A, vol. 35, folios 330-352.
51. Charlevoix, *op. cit.*, pp. 137-138.
52. TIM, censive n° 1048.
53. « Aveu et dénombrement de Messire Louis Normand ... », 1731, dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1941-1942*, Québec, Imprimeur du roi, 1942, p. 146.
54. TIM, censives n° 1048 et 1049.
55. TIM, censive n° 419.
56. [François-Xavier Pigeon], *Réponse à M. Deshons Montbrun, adressée aux bons et honnêtes habitants de la campagne*, Montréal, James Lane, 1818, p. 16.
57. Cadastre abrégé de 1861, p. 73.
58. C.-E. Germain, 12 mars 1874, 1912 et 1913.
59. *Id.*, 4 juin 1878, 3299.
60. C. Paquet, 17 déc. 1900, enregistré sous le n° 88512 dans la division des comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier.
61. LCAF, 1916; MSSCBS, 1892.
62. J.-Ph. Lamarche, 26 févr. 1923, 5538.
63. Jacques Ferron, *l'Amélanchier*, Montréal, Éd. du Jour, 1970, p. 120.
64. R. Becquet, 2 janv. 1671.
65. TIM, censive n° 1040.
66. A. Adhémar, 24 oct. 1703, 6595.
67. Lieutenant-colonel Denis-Benjamin Papineau († 1971), *Généalogie de la famille Papineau*, texte dactylographié.
68. J.-P. Gauthier, 10 juil. 1795.
69. TIM, censives n° 1061 D et 1061 C.
70. *Ibid.*
71. J.-B. Constantin, 29 nov. 1814, 1301.
72. J.-M. Cadieux, 1^{er} juin 1821, 236.
73. F.-X. Racicot, 11 juin 1832, 222.
74. *La Minerve*, 18 mai 1837.

75. *Ibid.*, 23 oct. 1837.
 76. J.-B. Archambault, 15 oct. 1845.
 77. MPSR, 1887, 1889.
 78. J.-B. Constantin, 5 nov. 1847, 4948.
 79. Patrice Lacombe, *la Terre paternelle*, « Cahiers du Québec », La Salle, Hurtubise HMH, 1972, p. 68. Publiée pour la première fois en 1846 dans l'*Album littéraire et musical de la Revue canadienne*.
 80. F.-X. Racicot, 14 nov. 1847, 1375.
 81. *La Minerve*, 18 mai 1837.
 82. Denis Racine, *Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada (1830-1848)*, Société généalogique de Québec, contribution n° 51, 1986, pp. 69-70.
 83. LCAF, 1832 ; F.-X. Racicot, 11 juin 1832, 223.
 84. C. Germain, 14 août 1852, 3524.
 85. J.-B. Constantin, 13 déc. 1849, 5041.
 86. *Id.*, 17 mars 1855, 5322.
 87. C.-E. Germain, 8 avril 1872, 1590.
 88. *Id.*, 3 janv. 1875, 2124.
 89. *Id.*, 6 oct. 1878, 3420.
 90. *Id.*, 29 sept. 1878, 3407.
 91. *Id.*, 11 déc. 1885, 5469.
 92. MPSR, 1856, 1870 ; MSSR, 1859, 1861, 1863, 1872, 1878 ; LCAF, 1877.
 93. C.-E. Germain, 7 mars 1882, 4540.
 94. *Id.*, 26 juil. 1886, 5672.
 95. *Id.*, 13 mai 1894, 7834, 7835, 7836.
 96. MSSCBS, 1903, 1907 ; MPSR, 1910, 1913.
 97. R. Leroux, 25 août 1910, 3533.
 98. G. Mayrand, 23 avril 1912, 3187.
 99. *Id.*, 24 avril 1912, 3190.
 100. *Id.*, 25 avril 1912, 3190 [sic].
 101. Société pour la conservation du Sault-au-Récollet, fonds Bastien-Gravel, *le Nouvel Échevin du quartier de Saint-Jacques* [Trefflé Bastien], notice biographique, 1904, texte dactylographié.
 102. J.-B. Latour, 14 sept. 1915, 3042.
 103. *Swastika, Boulevard-Pie-IX, Boulevard-Pie-IX-Centre*, prospectus de la compagnie Beaudin, avril 1913.
 104. TIM, censive n° 1084 D.
 105. Marc Kravetz, « Rencontre avec Jacques Ferron » [entretien], dans *le Magazine littéraire*, n° 134, mars 1978, p. 71.
 106. Léon Gérin, *Antoine Gérin-Lajoie, la résurrection d'un patriote canadien*, Montréal, Éd. du Devoir, 1925, p. 247.
 107. TIM, censives n° 1081 D, 1081 C et 1080.
 108. S. Sanguinet, 8 oct. 1774, 909.
 109. A. Foucher, 15 janv. 1787.
 110. L. Chaboillez, 14 avril 1802, 5210.
 111. J.-M. Cadieux, 22 déc. 1821, 512.
 112. J.-B. Constantin, 6 nov. 1826, 3267.
 113. J.-M. Cadieux, 12 janv. 1822.
 114. J.-A. Labadie, 6 déc. 1849, 12002.
 115. F.-X. Racicot, 8 déc. 1845, 1231 ; *id.*, 20 juin 1848, 59 (2^e série).
 116. J.-A. Labadie, 6 déc. 1849, 12002.
 117. *Id.*, 26 oct. 1854.
 118. Léon Gérin, *Aux sources de notre histoire, les conditions économiques et sociales de la colonisation en Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1946, p. 259.
 119. Hopkins, *op. cit.*, planche 104.
 120. C.-E. Germain, 9 nov. 1893, 7709 ; C. Paquet, 7 janv. 1899, 1341.
 121. MSSCBS, 1913.
 122. R. Fillion, 17 nov. 1941, 636.
 123. *Id.*, 16 janv. 1958, 8164.
 124. Th. Barron, 24 juin 1807, 1233.

À VENDRE
1 000 LIVRES ÉPUIÉS OU RÉCENTS
**Histoire, biographies, art, ethnographie
 Contes et légendes, Acadie, question nationale**
Sur rendez-vous
382-3418

Deuxième tirage.

 Dépôt légal : 4^e trimestre 1990.

 RÉSERVÉ
 A 853142



LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS

DU

SAULT-AU-RÉCOLLET

EST HEUREUSE DE CONTRIBUER À LA PUBLICATION

DE CES *CAHIERS D'HISTOIRE*

Le directeur général,

Yves C. Dufour

Siège social
1805, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal
H2B 1R9

381-7471